Parc national Kootenay du Canada

Plan directeur

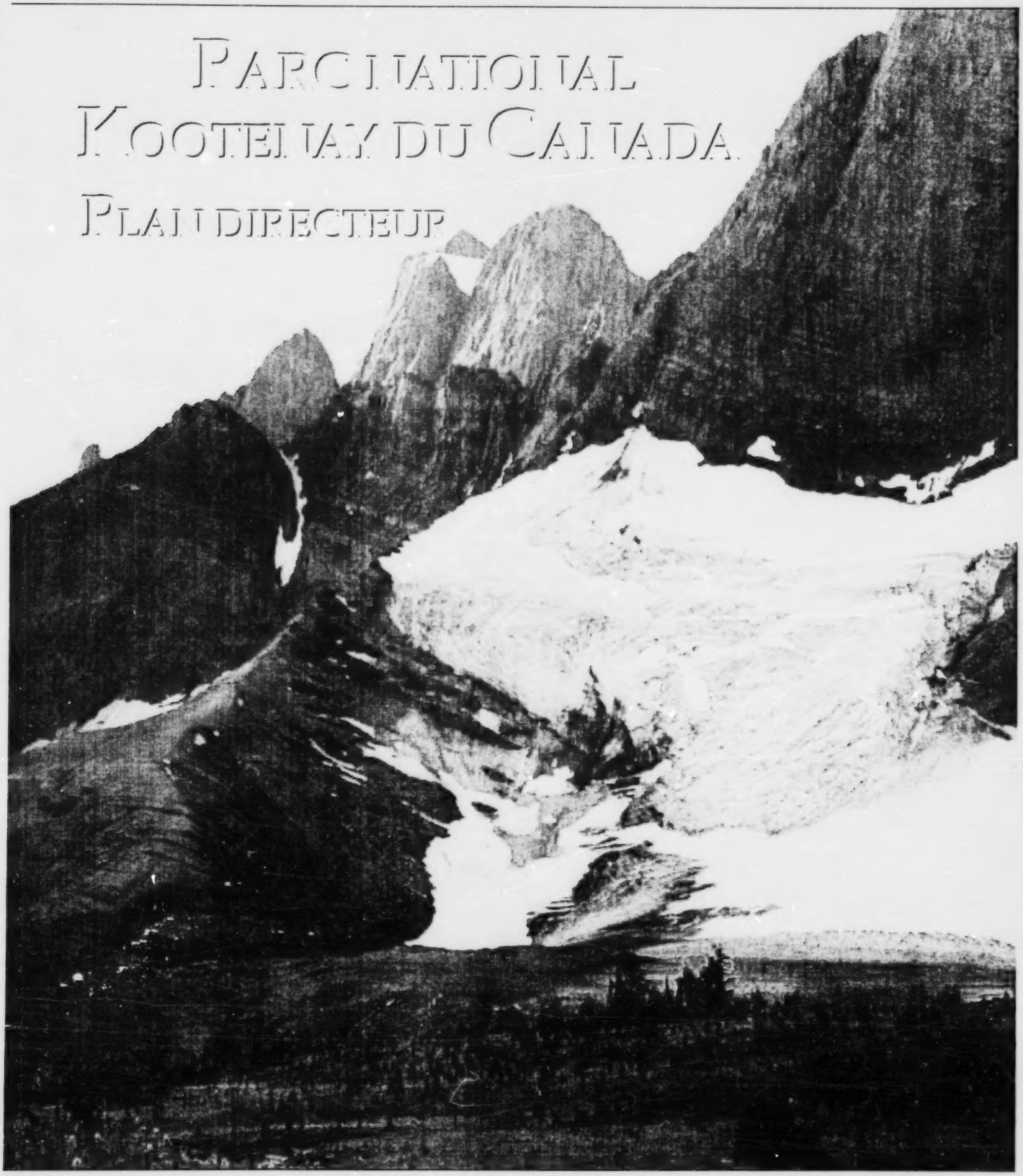

Parcs Canada Parks Canada

Canada

102-00040/

Parc national Kootenay du Canada

Plan directeur

Mai 2000

Photo de la page couverture : Glacier Tumbling

© Ministre de Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada 2000
N° de catalogue : R64-105/26-2000F
ISBN : 0-662-84616-8

Avant-propos

La protection de l'intégrité écologique et des ressources culturelles des parcs nationaux des Rocheuses pour le plaisir des générations actuelles et futures, voilà l'une des plus grandes responsabilités de notre pays. Cette obligation, nous devons nous en acquitter dans notre propre intérêt et dans celui du monde entier, qui a conféré à ces parcs le statut de site du patrimoine mondial.

En 1997, j'ai approuvé le plan directeur du parc national Banff. Le présent document, qui régira la gestion du parc national Kootenay du Canada, repose sur les thèmes et les principes clés du plan de Banff. Les parcs nationaux sont d'abord et avant tout des espaces naturels, et ils doivent le rester. Ils doivent être réservés aux gens et pour le tourisme patrimonial, et demeurer des destinations à visiter et à découvrir et des lieux d'apprentissage. Ces parcs sont également des espaces communautaires, où sont respectées les normes de gérance environnementale les plus élevées qui soient. Enfin, les parcs nationaux sont des lieux où la gestion est ouverte et transparente.

Il existe des liens étroits entre les parcs nationaux des Rocheuses, aussi bien du point de vue écologique que du point de vue de la fréquentation. Aussi le plan directeur du parc national Kootenay du Canada a-t-il été élaboré en accord avec les plans des parcs nationaux Jasper, Yoho et des Lacs-Waterton. Ces documents exposent les principaux outils dont nous avons besoin pour relever les défis qui nous attendent pour ces endroits spéciaux : mieux comprendre les menaces écologiques immédiates et à long terme; trouver un meilleur moyen d'intégrer les activités commerciales et touristiques dans ce magnifique environnement aux superficies restreintes; et participer plus activement au processus décisionnel à l'échelle locale et nationale.

Le plan directeur du parc national Kootenay du Canada a été préparé à l'issue de vastes consultations publiques. Il présente une vision commune qui oriente la gestion du parc dans le XXI^{e} siècle et prépare le terrain pour les mesures qui devront être prises au cours des quinze prochaines années.

Le présent plan directeur garantit que la protection de l'intégrité écologique et des ressources culturelles du parc demeure au premier plan des préoccupations.

Le gouvernement du Canada est résolu à protéger et à mettre en valeur notre patrimoine naturel et culturel. En tant que ministre du Patrimoine canadien responsable de Parcs Canada, j'ai le devoir de sauvegarder nos parcs nationaux. C'est dans l'esprit de ce mandat que j'approuve le plan directeur du parc national Kootenay du Canada.

Sheila Copps,
ministre du Patrimoine canadien

Parc national Kootenay du Canada
Plan directeur

L'approbation de ce plan a été recommandée par :

Tom Lee,
Directeur général
Parcs Canada

Bruce Amos,
Directeur général
Parcs nationaux

Gaby Fortin,
Directeur général
Ouest canadien

Darro Stinson,
Directeur d'unité de gestion
Secteur de Lake Louise, Kootenay et Yoho

TABLE DES MATIÈRES

VISION DU PARC NATIONAL KOOTENAY DU CANADA 1

1.0 INTRODUCTION 3
- 1.1 Un ensemble de lieux 3
- 1.2 Élaboration de plans directeurs pour les parcs des Rocheuses 4
- 1.3 Premières Nations 5
- 1.4 Pierres angulaires de la réussite 5

2.0 CONTEXTE DE PLANIFICATION 9
- 2.1 Contexte régional 9
- 2.2 Gestion du parc et utilisation des terres 10
- 2.3 Activité humaine 10

3.0 UN LIEU POUR LA NATURE 11
- 3.1 Aperçu 11
- 3.2 Menaces à l'intégrité écologique 12
- 3.3 Vision de l'intégrité écologique 13
- 3.4 Communiquer le besoin d'intégrité écologique 13
- 3.5 Gestion intégrée des écosystèmes régionaux 14
- 3.6 Diversité biologique 15
- 3.7 Qualité de l'air 16
- 3.8 Géologie et relief 17
- 3.9 Écosystèmes aquatiques 18
- 3.10 Végétation 19
- 3.11 Faune 20
- 3.12 Indicateurs de l'intégrité écologique 22

4.0 UN LIEU D'IMPORTANCE HISTORIQUE ET CULTURELLE 27
- 4.1 Aperçu 27
- 4.2 Objectifs stratégiques 28
- 4.3 Objectifs 28
- 4.4 Mesures clés 29

5.0 UN LIEU POUR LES GENS 31
- 5.1 Aperçu 31
- 5.2 Tourisme patrimonial 32
- 5.3 Services et installations à l'intention des visiteurs 32
- 5.4 Sensibilisation et éducation 34
- 5.5 Hébergement dans l'avant-pays 36
- 5.6 Gestion efficace de l'activité humaine 37
- 5.7 Unités de gestion du paysage 40
- 5.8 Tokumm 41
- 5.9 Paroi rocheuse 41
- 5.10 Hawk 44

TABLE DES MATIÈRES – suite

5.11 Wardle 44
5.12 Kootenay-Ouest 45
5.13 Mitchell 46
5.14 Sinclair 47

6.0 TRANSPORTS ET SERVICES PUBLICS 49
6.1 Aperçu 49
6.2 Objectifs stratégiques 50
6.3 Objectifs 50
6.4 Mesures clés 51

7.0 UN LIEU POUR UNE GESTION TRANSPARENTE 53
7.1 Introduction 53
7.2 Participation du public 54
7.3 Processus d'examen des projets d'aménagement 55
7.4 Utilisation appropriée 56
7.5 Coordination régionale 58
7.6 Gestion de la recherche et de l'information 59

8.0 UN LIEU POUR LA GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE 61
8.1 Aperçu 61
8.2 Objectifs stratégiques 62
8.3 Objectifs 62
8.4 Mesures clés 62
8.5 Traitement des eaux usées 63

9.0 ZONAGE DU PARC 65
9.1 Système de zonage des parcs nationaux 65
9.2 Zone I – Préservation spéciale 66
9.3 Zone II – Milieu sauvage 66
9.4 Zone III – Milieu naturel 68
9.5 Zone IV – Loisirs de plein air 68
9.6 Zone V – Services du parc 68
9.7 Sites écologiquement fragiles 68

10.0 SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE 69
10.1 Contexte 69
10.2 Propositions et impacts du plan directeur 70
10.3 Effets cumulatifs 71
10.4 Politique 72
10.5 Participation du public 72
10.6 Conclusion 72

TABLEAUX ET CARTES

Tableau 1. Indicateurs de l'intégrité écologique 23

Tableau 2. Profil : Efficacité et sécurité de l'habitat du grizzli 41

Tableau 3. Critères régissant l'utilisation appropriée 57

Carte 1. Résumé du plan directeur 8

Carte 2. Unités de gestion du paysage 43

Carte 3. Zonage du parc 67

Vision du parc national Kootenay du Canada

Symbole de l'identité et de la fierté canadiennes, le parc national Kootenay du Canada s'est acquis une renommée au Canada et dans le monde pour sa grande diversité écologique. Le parc est un lieu où des défis complexes entourant l'utilisation des terres et l'aménagement se gèrent de façon à permettre à la nature et aux processus naturels de prospérer et d'évoluer. Le parc incarne la richesse de notre patrimoine naturel et culturel, patrimoine qui est respecté et mis en valeur par tous ceux qui connaissent cet endroit spécial, qui le visitent et qui y vivent. Le parc est accessible au public; il offre une vaste gamme de possibilités qui, tout en étant compatibles avec les valeurs d'un parc national, aident le public à mieux le comprendre, à l'apprécier et à le soutenir. Le parc évolue en harmonie avec d'autres aires protégées avoisinantes. Ensemble, ils soutiennent les écosystèmes du paysage régional. Les visiteurs canadiens et étrangers apprécient à sa juste valeur l'importance écologique et culturelle du parc pour la région, le pays et le monde entier.

Thèmes principaux

- Le parc est l'exemple vivant d'un régime qui protège la nature et qui fait une place aux activités humaines de types et de niveaux appropriés (voir tableau 3. Critères régissant l'utilisation appropriée).
- Le parc contribue au maintien d'une région saine et viable.
- Les systèmes naturels et les espèces indigènes qui en font partie peuvent évoluer librement. Le parc appuie les écosystèmes de la région qui l'entoure, et vice-versa.
- Le parc est accessible à tous les visiteurs, Canadiens et étrangers, qui veulent s'adonner à une gamme variée d'activités appropriées. Les visiteurs traitent le parc avec respect. La qualité de leur séjour est fonction de la qualité du milieu naturel et des services fournis.
- L'identité canadienne repose notamment sur la compréhension de la valeur de nos parcs nationaux. Des activités d'éducation et de sensibilisation aux valeurs, à l'éthique de la gérance, au patrimoine naturel et culturel et aux services des parcs nationaux sont réalisées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des limites du parc.
- Un climat économique favorable, basé sur les valeurs patrimoniales du parc, contribue à la santé des économies nationale, provinciale et locale. Les entreprises appropriées s'adaptent à des critères de responsabilité sur le plan environnemental et esthétique. Dans la prestation des services, une importance toute particulière est accordée à la créativité des idées, des concepts et de la technologie, notamment en ce qui a trait à l'éducation, au transport, à la gestion des déchets et aux autres infrastructures.
- Le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les autorités municipales collaborent à la protection et à la gestion de l'écosystème régional. À ces fins, ils entretiennent des liens de coopération avec des entreprises et des organismes et rendent des décisions transparentes et responsables, tout en rendant des comptes à la population.
- Les principes de la prudence et de la gestion adaptée sont appliqués lorsque les éventuels effets néfastes sur l'écosystème sont incertains.
- Compte tenu du nombre limité d'installations et de services offerts, le parc, par la Stratégie du tourisme patrimonial, influe activement sur les efforts de marketing et de promotion, qui agissent à leur tour sur la demande touristique.
- Parcs Canada prévoit les pressions régionales et s'y prépare bien à l'avance.
- Le résultat des mesures exposées dans le plan directeur est comparé aux normes établies.

Introduction

1.0 INTRODUCTION

1.1 Un ensemble de lieux

L'histoire du parc national Kootenay du Canada s'assimile à celle des montagnes Rocheuses – leur création, leur évolution par suite de processus naturels, leur colonisation par la flore et la faune et, enfin, leur protection et leur fréquentation. Le parc national Kootenay du Canada est un lieu spécial où la protection de l'écologie et de la culture des montagnes revêt une importance primordiale. Son histoire, ses caractéristiques géologiques, son importante végétation, ses populations fauniques, ses sources thermales et ses sentiers de randonnée peu fréquentés, tous ces éléments définissent le cachet patrimonial unique du parc national Kootenay du Canada.

L'importance de Kootenay transcende les limites de l'aire protégée. Ce parc national fait partie d'un réseau d'aires

protégées qui forment l'écosystème du centre des Rocheuses. Il constitue, avec les autres parcs nationaux des Rocheuses et les trois parcs provinciaux qui l'entourent, le site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes de l'Unesco – un territoire de 20 000 km^2 qui figure parmi les plus spectaculaires et les plus importants sur le plan écologique.

Le présent plan directeur reconnaît que le parc national Kootenay du Canada n'est pas un seul lieu, mais bien un ensemble de lieux. D'abord et avant tout, c'est un lieu pour la nature – un endroit où les relations complexes qui constituent la chaîne de la vie continuent d'évoluer comme elles le font depuis des milliers d'années. C'est un lieu où les gens peuvent découvrir les merveilles du milieu naturel et apprécier à sa juste valeur la richesse de leur patrimoine. C'est aussi un lieu où le passé est reconnu et mis en valeur. C'est un lieu où les gens reconnaissent le rôle qu'ils jouent au sein de l'écosystème et la responsabilité qui leur incombe, celle d'agir en conséquence. Enfin, c'est un lieu pour l'avenir. La *Loi sur les parcs nationaux* dédie les parcs nationaux au « *peuple canadien afin que celui-ci puisse les utiliser pour son plaisir et l'enrichissement de ses connaissances...; ils doivent être entretenus et utilisés de façon à rester intacts pour les générations futures* ». Le présent plan directeur se veut un outil pour façonner cet avenir.

1.2 Élaboration de plans directeurs pour les parcs des Rocheuses

La *Loi sur les parcs nationaux* oblige chacun des 39 parcs nationaux du pays à élaborer un plan directeur et, en consultation avec la population canadienne, à le mettre à jour tous les cinq ans. En 1988, le ministre fédéral responsable de Parcs Canada a déposé les premiers plans directeurs des parcs nationaux Kootenay, Banff, Yoho et Jasper devant le Parlement. Ces plans étaient le fruit de consultations publiques pancanadiennes et d'une analyse approfondie de la conjoncture sociale, économique et écologique de chaque parc. Depuis 1988, les quatre parcs ont réglé les dossiers prioritaires qui avaient été exposés dans leur plan, et de nombreux changements ont vu le jour.

Parcs Canada a entamé un examen des plans en 1993, mais a dû mettre ses travaux en veilleuse jusqu'en 1996, année où le Groupe d'étude de la vallée de la Bow a déposé plus de 400 recommandations concernant la protection du corridor de la vallée de la Bow à Banff. Après une évaluation prudente de ces recommandations, Parcs Canada a élaboré un nouveau plan directeur pour le parc national Banff. Les plans directeurs révisés des parcs nationaux Kootenay, Yoho, Jasper et des Lacs-Waterton intègrent les principes et les orientations stratégiques préconisés dans le plan du parc national Banff.

D'autres changements importants sont survenus depuis la publication du premier plan directeur de ces parcs. De nouveaux enjeux sont nés. Les gouvernements ont adopté de nouvelles politiques et rédigé de nouvelles lois. Les chercheurs nous ont éclairés sur l'importance de la gestion axée sur l'écosystème et de la biodiversité. Le tourisme s'est intensifié, et les destinations qui offrent des possibilités de découverte de la nature et de l'histoire suscitent un intérêt croissant.

Ce qui suit est une liste de lois, de politiques, de plans et d'études que Parcs Canada a consultés dans l'élaboration de ce plan directeur.

- modifications à la *Loi sur les parcs nationaux* (1988)
- *Cadre stratégique de référence pour le maintien de l'intégrité des écosystèmes* (Parcs Canada, 1992)
- Convention sur la biodiversité (1992)
- Processus de négociation des traités de la Colombie-Britannique (1994)
- *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (1994)
- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (1995)
- *Plan directeur du parc national Banff* (1997)

Plan directeur du parc national Kootenay du Canada

Le plan directeur révisé du parc national Kootenay du Canada orientera la gestion globale du parc pour les 10 à 15 prochaines années. Voici quels sont les objectifs de ce plan :

- énoncer une vision pour l'avenir;
- préserver et renforcer l'intégrité écologique de façon à tenir compte des valeurs écologiques, sociales et économiques du parc;
- promouvoir auprès des visiteurs des expériences de qualité axées sur le patrimoine écologique et culturel du parc;
- fixer des limites claires pour l'aménagement associé aux activités appropriées;
- appuyer les efforts déployés par Parcs Canada pour renouveler la mise en valeur du patrimoine; et
- faire participer d'autres intervenants à la protection de l'écosystème.

Le public a grandement contribué à façonner le plan directeur révisé. En effet, Parcs Canada a organisé dans plusieurs collectivités des journées d'accueil qui ont attiré des centaines de participants. Il a également distribué plus de 1 500 copies du concept du plan directeur et invité le public à commenter le document. Enfin, il a tenu de nombreuses séances de consultation avec divers intervenants, dont le gouvernement de la Colombie-Britannique, ce qui lui a permis de recueillir des commentaires précieux.

1.3 Premières Nations

Kootenay fait partie d'un secteur que les Nations Ktunaxa et Shuswap considèrent comme leur territoire traditionnel. La Nation Ktunaxa, le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral négocient actuellement un traité comportant des dispositions sur les parcs, les aires protégées et les ressources culturelles. Le présent plan directeur renferme des directives importantes sur la collaboration continue entre Parcs Canada et les Premières Nations dans le dessein de protéger et de mettre en valeur le patrimoine autochtone.

1.4 Pierres angulaires de la réussite

Parcs Canada aura concrétisé la vision qu'il entretient pour le parc national Kootenay du Canada lorsque les objectifs stratégiques qui suivent auront été atteints. Chacun des chapitres du présent plan directeur décrit ces objectifs ainsi que les mesures clés à prendre pour arriver au résultat escompté. Le tableau 1 résume les mesures clés du plan directeur.

Un lieu pour la nature

Les Canadiens comprennent les défis associés au maintien de l'intégrité écologique du parc national Kootenay du Canada.

La diversité biologique existe à divers degrés – génétique, espèces, communautés et paysages.

La qualité de l'air satisfait aux normes les plus élevées qui soient.

Les processus naturels, y compris l'érosion et la sédimentation, modèlent le paysage et ses écosystèmes.

La structure et la fonction naturelles des écosystèmes aquatiques et terrestres sont préservées.

Ce sont les processus naturels qui déterminent la composition et la structure à long terme des communautés végétales.

L'écosystème régional soutient des populations viables d'animaux sauvages indigènes.

Un lieu d'importance historique et culturelle

Les ressources culturelles sont protégées et les thèmes connexes sont mis en valeur.

Parcs Canada et les communautés autochtones travaillent de concert à la protection et à la mise en valeur du patrimoine autochtone dans le parc national Kootenay du Canada.

Un lieu pour les gens

Les Canadiens et les visiteurs de l'étranger comprennent et apprécient à leur juste valeur la nature et l'histoire du parc national Kootenay du Canada ainsi que le rôle que joue cette aire protégée au sein du réseau des parcs nationaux du Canada et du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes.

Grâce à des installations et à des services appropriés, une vaste gamme de visiteurs ayant des intérêts divergents peuvent profiter du parc.

Les visiteurs reçoivent de l'information qui leur permet de faire des choix éclairés quant à l'utilisation appropriée du parc.

Les visiteurs font l'expérience du parc sans porter atteinte à son intégrité écologique et à ses principales ressources culturelles.

Le parc national atteint ses objectifs écologiques et sociaux en évaluant et en gérant la fréquentation dans chaque unité de gestion du paysage.

Le parc national atteint ses objectifs d'intégration de l'intégrité écologique et de la qualité du séjour des visiteurs pour chaque unité de gestion du paysage.

Les Canadiens et les visiteurs étrangers se voient offrir des possibilités d'apprentissage et de voyage authentiques et de haute qualité qui sont axées sur les valeurs du parc national et qui contribuent à renforcer l'identité canadienne.

L'industrie du tourisme est bien renseignée et respecte les valeurs écologiques et sociales du parc national Kootenay du Canada.

Transports et services publics

Les routes du parc sont gérées de façon à étayer l'engagement de Parcs Canada à l'égard de l'intégrité écologique et à permettre aux visiteurs de profiter du parc.

Les services publics ont des incidences minimes sur l'intégrité écologique du parc et la qualité du séjour des visiteurs.

L'impact des aéronefs sur l'intégrité écologique et sur les visiteurs est réduit au minimum.

Transparence

Les décisions clés concernant les politiques, l'utilisation des terres et la planification sont prises en temps opportun, elles sont équitables et conséquentes, et elles résultent d'un processus transparent axé sur la consultation.

La gestion intégrée profite aux systèmes écologiques, sociaux et économiques du parc et aux écosystèmes élargis.

Les résultats des recherches et l'information, partagés avec d'autres organismes et d'autres particuliers, des écosystèmes de l'est des Kootenays et du centre des Rocheuses, facilitent la prise de décisions éclairées.

Le Processus d'examen des projets d'aménagement garantit la participation du public et l'application conséquente des lignes directrices à tous les projets d'aménagement entrepris au parc national Kootenay du Canada, y compris les grands projets de rénovation.

L'utilisation appropriée est évaluée à l'aide de critères clairs qui respectent le mandat décrit dans la Loi sur les parcs nationaux *et le cadre stratégique de Parcs Canada.*

Gérance environnementale

Principe sous-jacent de l'intégrité écologique et du tourisme patrimonial, la gérance environnementale établit des normes d'excellence.

Parcs Canada a recours à des pratiques environnementales saines pour ses activités, ses services et ses produits.

La gérance environnementale est la pierre angulaire de l'exploitation de toutes les entreprises et de l'administration de toutes les institutions.

Visiteurs et résidants contribuent aux principes de la gérance environnementale et de la viabilité.

À la longue, les objectifs concernant les effluents s'assimilent le plus possible à la composition naturelle des eaux réceptrices.

Les eaux usées des établissements qui ne sont pas desservis par une installation d'épuration ont un impact minime sur l'environnement.

Gestion axée sur l'écosystème

Comment maintenir un environnement sain et protéger d'importantes ressources culturelles tout en garantissant aux visiteurs un séjour de qualité et en répondant aux besoins sociaux et économiques? Tel est l'un des principaux enjeux des parcs nationaux. Pour relever ce défi, Parcs Canada a adopté une approche connue sous le nom de « gestion axée sur l'écosystème » ou « gestion écosystémique ».

La gestion axée sur l'écosystème est une approche intégrée, fondée sur la concertation. Par des rapports fructueux et constructifs à long terme, les intervenants parviennent à atteindre leurs objectifs communs. Multidisciplinaire de par sa nature, la gestion écosystémique cherche à intégrer de l'information biologique, physique et sociale. Le but est le suivant : un parc sain sur le plan écologique, social et économique, évoluant en harmonie dans un paysage régional plus vaste.

Voici les éléments qui forment l'assise de la gestion axée sur l'écosystème.

- *Les écosystèmes transcendent les limites du parc. Les activités pratiquées sur les terres avoisinantes influent sur la faune, l'air, l'eau et la flore du parc. Parallèlement, les activités du parc influent sur les propriétaires fonciers voisins. La gestion intégrée se révèle essentielle.*
- *Les gens constituent un élément fondamental de l'écosystème. Lorsque leurs besoins sociaux et économiques sont comblés, il devient possible pour eux de contribuer à un environnement sain. À l'intérieur du parc, ces besoins doivent être pris en compte dans le contexte de la protection du patrimoine écologique et culturel. À l'extérieur du parc, Parcs Canada encourage résidants et visiteurs à pratiquer des activités qui protègent les valeurs patrimoniales.*
- *Pour prendre des décisions saines, il faut à tout prix comprendre la relation qui existe entre l'humain et l'environnement. À cette fin, nous pouvons nous inspirer de la relation qu'entretiennent les communautés autochtones avec la terre.*
- *Les visiteurs respectent l'importance accordée à la protection des ressources écologiques et culturelles. Parcs Canada doit gérer prudemment la fréquentation et l'aménagement, en fixant des limites au besoin.*
- *Les décisions sont fondées sur de l'information valable (écologique, culturelle et sociale). Divers points de référence et paramètres nous aident à mieux comprendre la santé du parc.*
- *Pour préserver l'intégrité écologique, protéger notre patrimoine culturel et offrir une expérience de qualité aux visiteurs, il importe de consulter les visiteurs, les résidants, les entreprises et d'autres organismes gouvernementaux.*
- *Les programmes éducatifs, exécutés aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du parc, sensibilisent les visiteurs, les résidants et les entreprises aux écosystèmes, aux défis associés à leur protection et au rôle que chacun peut jouer.*
- *Les processus naturels et, le cas échéant, la technologie contribuent à la protection et la remise en état des écosystèmes.*

Le plan directeur est fondé sur ces éléments de la gestion écosystémique. Chaque chapitre porte sur un enjeu différent, mais les mesures exposées pour chacun sont interreliées. Collectivement, ces mesures représentent une approche intégrée qui, de l'avis de Parcs Canada, permettra à Kootenay de continuer à être l'exemple vivant des valeurs des parcs nationaux.

CARTE 1 / RÉSUMÉ DU PLAN DIRECTEUR

MESURES CLÉS

- **Préserver et protéger l'habitat et les corridors fauniques**
- **Rétablir les processus naturels tels que le feu**
- **Réduire l'impact sur les écosystèmes aquatiques**
- **Travailler avec d'autres intervenants à soutenir l'écosystème régional**
- **Offrir une expérience de qualité aux visiteurs**
- **Renforcer les programmes de mise en valeur du patrimoine et de diffusion externe**
- **Protéger et mettre en valeur les ressources culturelles**

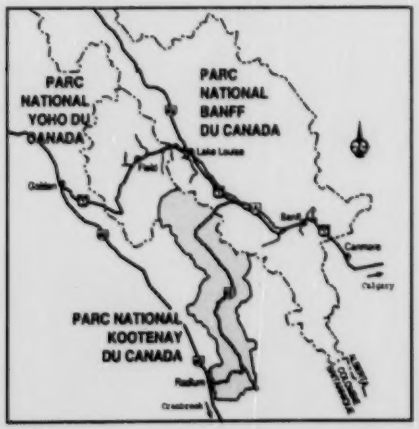

Contexte de planification

2.0 CONTEXTE DE PLANIFICATION

2.1 Contexte régional

Le parc national Kootenay du Canada, aire protégée de 1 406 km^2, s'étend en direction nord-sud le long du côté ouest de la Ligne de partage des eaux. Il partage une frontière avec les parcs nationaux Banff et Yoho et le parc provincial du Mont-Assiniboine. La route 93 (promenade de Kootenay) suit les vallées des rivières Vermilion et Kootenay, en plein coeur du parc. Cette voie de circulation a joué un rôle important dans la création du parc. En 1920, le gouvernement de la Colombie-Britannique a convenu d'échanger une bande de terrain de 8 km de part et d'autre de la route contre des fonds fédéraux afin d'en terminer la construction. Cette parcelle de terrain est devenue par la suite le 10^e parc national du Canada.

En raison de sa superficie, de son tracé étroit et du fait que, à l'origine, il n'a pas été créé dans le but de protéger des écosystèmes, le parc national Kootenay du Canada doit compter sur la collaboration d'autres organismes de la région pour réaliser son mandat, à savoir le maintien de l'intégrité écologique. Élément de l'écosystème du centre des Rocheuses, le parc national Kootenay du Canada entretient des liens très étroits avec les terres avoisinantes de la Colombie-Britannique. Les principales vallées, telles que celles de la Kootenay et du Columbia, revêtent une importance particulière parce qu'elles servent d'habitat et de corridors de déplacement à la faune. L'utilisation des terres relève d'une gamme variée d'organismes fédéraux, provinciaux et municipaux qui ont souvent des mandats fort différents.

2.2 Gestion du parc et utilisation des terres

La gestion du parc n'est plus ce qu'elle était, et cette évolution se manifeste dans plusieurs domaines. À ses débuts, le parc mettait l'accent sur le tourisme. On se souciait peu de la protection.

Bon nombre des activités sanctionnées par les politiques antérieures ne sont plus considérées comme appropriées dans les parcs nationaux. En fait, le parc déploie actuellement beaucoup d'efforts pour remettre en état des systèmes radicalement transformés sous le régime d'anciennes politiques, particulièrement les politiques sur la chasse et la suppression des feux de forêt. Même si la chasse était interdite dès la création du parc, ce n'est que beaucoup plus tard que les programmes de contrôle des prédateurs ont enfin été mis au rancart. La pratique qui consistait à supprimer les incendies dans le parc national Kootenay du Canada a rompu l'évolution naturelle des écosystèmes, favorisant la croissance de forêts de conifères au détriment d'autres habitats, tels que la prairie et les peuplements de peupliers faux-trembles. De nos jours, les gestionnaires du parc comprennent mieux l'importance des processus naturels comme le feu pour l'intégrité écologique. La protection est fondée sur une perspective écologique d'ensemble, et, compte tenu de la fréquentation accrue, il devient nécessaire d'adopter de nouvelles approches.

2.3 Activité humaine

Le nombre de visiteurs qui fréquentent le parc national Kootenay du Canada connaît une croissance constante depuis deux décennies, et cette tendance est appelée à se maintenir. Cet essor est attribuable à l'augmentation du nombre de résidants, au développement du tourisme dans les collectivités avoisinantes, à la croissance du tourisme à l'échelle régionale et internationale et, enfin, à la grande accessibilité du parc.

Kootenay est la principale destination des voyageurs qui visitent le sud-est de la Colombie-Britannique. Il sert également de porte d'accès aux quatre parcs des Rocheuses pour les visiteurs qui arrivent des États-Unis. Le parc est un important moteur économique dans la région de l'est des Kootenays, particulièrement pour la collectivité de Radium Hot Springs. Les piscines des sources thermales Radium Hot Springs sont d'ailleurs une attraction très appréciée par les visiteurs du parc.

Un lieu pour la nature

3.0 UN LIEU POUR LA NATURE

3.1 Aperçu

« En ce qui concerne le zonage du parc et l'utilisation par les visiteurs, il importe en premier lieu de préserver l'intégrité écologique et, à cette fin, de protéger les ressources naturelles. »

Loi sur les parcs nationaux, 1988

Les *Principes directeurs et politiques de gestion* de Parcs Canada définissent ainsi l'intégrité écologique : *« écosystème resté intact en dépit des activités humaines et susceptible de le demeurer. »* Autrement dit, un parc national est intègre sur le plan écologique si tous les végétaux et les animaux qui devraient s'y trouver réunis y prospèrent, et si les gens utilisent le

parc et ses environs de façon à respecter les besoins de la flore et de la faune, sans pour autant entraver l'action du feu, des inondations, des conditions météorologiques et d'autres processus naturels qui créent des habitats naturels.

L'intégrité écologique se mesure au moyen des indicateurs suivants :

- la santé de l'écosystème, y compris sa capacité d'évoluer, de se développer et de s'adapter au changement;
- la diversité biologique, y compris les processus écologiques et évolutifs qui permettent aux espèces de se perpétuer;
- la capacité des communautés végétales et animales de résister aux perturbations et au changement et de s'y adapter;
- la capacité des végétaux et des animaux de soutenir des populations saines; et
- l'intégration des humains dans l'environnement sans pour autant porter atteinte à la qualité de vie humaine et à la diversité écologique.

3.2 Menaces à l'intégrité écologique

L'intégrité écologique du parc national Kootenay du Canada est menacée par l'aménagement, les mesures de gestion du parc et diverses autres activités, menées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parc.

Pratiques de gestion du parc

La plupart des pratiques de gestion du parc influent sur le bien-être des écosystèmes du parc. La gestion de l'eau et des déchets, la protection contre les inondations et les incendies, la gestion de la végétation, toutes ces mesures viennent modifier les processus naturels et perturber les écosystèmes.

Altération de la végétation

De façon générale, la végétation du parc national Kootenay du Canada perd graduellement de sa diversité et devient de plus en plus artificielle, en raison, principalement, des pratiques de suppression des feux et de l'invasion d'espèces non indigènes. Les feux se font plus rares et plus petits, ce qui entraîne le vieillissement des forêts, l'accumulation de combustibles forestiers et la dégradation d'importants habitats fauniques.

Organismes exotiques

L'introduction d'espèces non indigènes dans le parc s'est faite de façon délibérée ou par inadvertance. Ces espèces détiennent un avantage concurrentiel parce qu'elles ont pu coloniser le secteur sans le régime complet de parasites, de maladies, de prédateurs et d'autres facteurs qui assurent la régulation des populations indigènes. Certaines espèces exotiques se sont hybridées avec des espèces indigènes. D'autres sont devenues des prédateurs efficaces ou sont porteuses de maladies contre lesquelles les espèces indigènes n'ont aucune défense. D'autres encore font concurrence aux espèces indigènes et envahissent leur territoire.

Fragmentation et perte d'habitat faunique dans l'écosystème élargi du parc

L'exploitation des ressources dans la région entourant le parc a réduit l'efficacité de l'habitat dont dépendent certaines espèces d'animaux sauvages. Le secteur primaire repousse toujours plus loin les frontières des territoires jugés inaccessibles, et leurs activités donnent lieu à une utilisation récréative accrue des secteurs adjacents au parc. La circulation sur les routes et les chantiers industriels contribue également à la propagation de mauvaises herbes exotiques en perturbant le sol et en dispersant des graines de mauvaises herbes. Les animaux tels que le grizzli et le wapiti souffrent de cette perte d'habitat occasionnée par la construction de routes et la multiplication des projets d'aménagement.

Les routes qui traversent le parc, y compris la promenade de Kootenay, fragmentent elles aussi le paysage et, dans certains cas, entravent les déplacements des animaux.

L'infrastructure récréative du parc – aires de pique-nique, stationnements, sentiers de randonnée, campings, belvédères – se trouve en partie au coeur d'un important habitat faunique ou de secteurs sujets aux inondations et à d'autres processus naturels. Cette infrastructure donne aux visiteurs du parc une occasion sans pareille de se familiariser avec la nature et d'en faire l'expérience. Le défi consiste à faire en sorte que l'aménagement se fasse sans fragmenter ou altérer les écosystèmes qui attirent les visiteurs dans le parc.

Menaces qui guettent les gros carnivores (ex. : grizzli, loup, lynx du Canada)

Les gros carnivores émerveillent les visiteurs et les résidants. Pour que ces espèces puissent continuer d'exister, il faut des habitats productifs qui fonctionnent adéquatement, et ceux-ci dépendent à leur tour du degré de tolérance et de sensibilisation des êtres humains. Ces animaux ont besoin de vastes territoires composés d'habitats diversifiés. Or, le parc ne peut répondre que partiellement à ce besoin. Aussi bon nombre d'espèces traversent-elles les limites du parc

pour gagner des secteurs où elles ne sont plus protégées par les lois et les règlements du parc. La stratégie de conservation des carnivores du Fonds mondial pour la nature et l'initiative de conservation *Yellowstone to Yukon* accordent une importance prioritaire à la conservation des gros mammifères de la région.

Accoutumance des animaux sauvages

Les animaux réagissent aux changements qui surviennent dans leur environnement. À mesure que s'intensifie la fréquentation dans le parc et dans les secteurs avoisinants, à mesure que nous modifions les habitats et que nous en chassons les prédateurs, certaines espèces d'animaux s'adaptent aux changements par des moyens qui engendrent des conflits. Les conflits entre animaux sauvages et êtres humains, de même que les mesures prises pour gérer le problème, entraînent souvent la mort de certains animaux. Les espèces sensibles aux perturbations évitent les secteurs très fréquentés par les gens et réduisent ainsi la superficie de leur habitat.

Dégradation des écosystèmes aquatiques

L'aménagement de réservoirs, le contrôle des inondations, la construction de routes et l'introduction d'espèces de poissons non indigènes, tous ces facteurs ont eu un effet négatif sur les ressources aquatiques et sur le débit naturel de nombreux cours d'eau du parc. Ces changements ont à leur tour nui à la santé de certaines espèces de poissons indigènes, d'invertébrés aquatiques et d'habitats riverains.

La cause sous-jacente de la plupart des menaces est reliée à l'impact de l'activité humaine, d'où la nécessité de gérer la fréquentation et de travailler avec d'autres intervenants au-delà des limites du parc pour préserver la santé des écosystèmes.

Le parc a déjà pris des mesures pour atténuer bon nombre de ces menaces : amélioration des pratiques de gestion des ordures, élimination de l'empoissonnement des lacs, fermeture des routes de l'arrière-pays, fermetures temporaires et permanentes de secteurs pour protéger des espèces vulnérables, introduction d'un programme de brûlages dirigés, progrès accomplis dans la lutte contre les espèces végétales non indigènes et gestion de l'environnement en collaboration avec d'autres administrations. Ces initiatives constituent une assise solide pour la remise en état, le maintien et la gestion futurs des habitats.

3.3 Vision de l'intégrité écologique

Le parc national Kootenay du Canada protège et maintient la diversité biologique naturelle de cette partie des Rocheuses. Le parc est l'exemple vivant d'un régime qui protège les valeurs écologiques et qui fait une place aux activités humaines de niveaux et de types appropriés. Les écosystèmes du parc, de même que les espèces indigènes et les processus naturels qui en font partie, peuvent évoluer librement. Le parc et les écosystèmes naturels de la région qui l'entoure s'appuient mutuellement.

Pour maintenir l'intégrité écologique du parc dans un monde en constante évolution, Parcs Canada entend mettre l'accent sur les mesures suivantes :

- promouvoir des études scientifiques qui enrichissent notre connaissance de l'intégrité écologique du parc et des secteurs avoisinants, y participer et mener des recherches concernant l'effet des activités humaines sur l'écosystème;
- gérer ou atténuer les facteurs de perturbation qui réduisent la diversité biologique ou qui dégradent la santé de l'écosystème;
- appliquer les principes de la gestion écosystémique à la prise de décision;
- rétablir les processus écologiques, en accordant la priorité aux mesures susceptibles de procurer des avantages écologiques importants;
- travailler de concert avec d'autres gestionnaires fonciers, les propriétaires voisins et des organismes publics intéressés par la question, afin de promouvoir la viabilité de l'écosystème et de renseigner la communauté humaine des écosystèmes du centre des Rocheuses; et
- s'efforcer de mieux comprendre les processus des écosystèmes, l'histoire du territoire, les enjeux associés à la conservation et les possibilités de gérance pour les gens qui visitent, qui occupent ou qui utilisent le parc national Kootenay du Canada et les secteurs avoisinants.

3.4 Communiquer le besoin d'intégrité écologique

L'intégrité écologique dépend des choix informés de gens dont le comportement et les décisions influent sur la quasi-totalité des écosystèmes de la planète. Pour cette raison, Parcs Canada entend faire des communications une partie intégrante de tout objectif stratégique exposé dans le présent plan directeur. Cette section met en relief les mesures prises pour aider les gens à comprendre l'intégrité écologique et ses incidences. Le lecteur trouvera la description d'autres initiatives de communications dans les chapitres suivants, notamment dans « Un lieu pour les gens ».

3.4.1 Objectif stratégique

Les Canadiens comprennent les défis associés au maintien de l'intégrité écologique du parc national Kootenay du Canada.

3.4.2 Objectifs

Communiquer les messages clés de l'intégrité écologique à un public plus vaste en partageant cette responsabilité avec d'autres.

Veiller à ce que la population canadienne voie le parc comme élément d'un réseau intégré d'aires protégées évoluant à l'intérieur d'un écosystème régional.

3.4.3 Mesures clés

1. Élaborer un programme de communications sur l'intégrité écologique :
   - qui cible des publics clés;
   - qui sollicite la participation des employés du parc, des chercheurs, des résidants, des gestionnaires fonciers régionaux et des entreprises du parc;
   - qui présente de l'information sur les principaux enjeux liés aux écosystèmes; et
   - qui favorise le partage des responsabilités en matière de gérance environnementale.
2. Présenter les messages suivants :
   - la complexité et la nature dynamique des écosystèmes;
   - le rôle de Kootenay dans le maintien de la santé écologique, sociale et économique des écosystèmes du centre des Rocheuses et de l'est des Kootenays et sa fonction en tant que point de repère écologique de ces écosystèmes; et
   - l'importance de la gestion écosystémique.
3. Mettre l'accent sur les possibilités de voir et de découvrir d'importants éléments de l'écosystème du parc.
4. Développer le site Web du parc afin d'y ajouter de l'information sur la recherche et l'intégrité écologique.
5. Élaborer des stratégies de communications sur des enjeux particuliers liés à la mortalité de la faune, aux corridors fauniques régionaux, aux brûlages dirigés et à la gérance environnementale.

3.5 Gestion intégrée des écosystèmes régionaux

Le parc national Kootenay du Canada est indissociable des terres qui l'entourent. En raison de sa superficie, de sa configuration et du fait qu'il n'a pas été créé à l'origine dans le dessein de protéger les écosystèmes, Kootenay doit à tout prix miser sur la coopération régionale pour atteindre ses objectifs d'intégrité écologique et de biodiversité. Dans ce contexte, l'objectif d'intégrité écologique du parc doit être réaliste. Le but de Parcs Canada consiste à maintenir les niveaux d'intégrité actuels et à travailler en vue de les améliorer, dans la mesure du possible.

3.5.1 Objectif stratégique

Planification et gestion intégrées dans les écosystèmes de l'est des Kootenays et du centre des Rocheuses.

3.5.2 Objectifs

Nouer des rapports et échanger de l'information avec les organismes, les particuliers et les groupes d'intérêts qui font partie de l'écosystème régional.

Travailler à l'atteinte d'objectifs communs.

3.5.3 Mesures clés

Voir aussi la section 7.5 – Coordination régionale

1. Travailler avec le Groupe de liaison inter-organismes de l'écosystème du centre des Rocheuses (GLIOECR) et le British Columbia Interagency Management Committee (Comité multipartite de gestion de la Colombie-Britannique CMGCB) afin de cerner et de respecter les priorités de l'écosystème régional.
2. Travailler avec les gestionnaires fonciers de la Colombie-Britannique afin d'accroître la connectivité des habitats fauniques entre le parc et les terres avoisinantes, y compris les vallées de la Kootenay, du Columbia et des rivières Cross et Simpson ainsi que le corridor Beaverfoot-Dainard.
3. Travailler en collaboration avec le Rocky Mountain Grizzly Bear Planning Committee (Comité de planification de la gestion du grizzli des Rocheuses) afin de conserver et de gérer les populations de grizzlis à l'échelle interrégionale et internationale.
4. Participer plus activement à la prise de décisions locales et régionales touchant à l'utilisation des terres dans la région de l'est des Kootenays (ex. : mise en oeuvre du plan d'utilisation des terres de la limite est des Kootenays et planification de l'aire de gestion spéciale Moose-Dainard).
5. Participer avec le ministère des Forêts à l'examen de l'approvisionnement en bois d'oeuvre et à la planification de la gestion des forêts.
6. Entreprendre des recherches conjointes qui portent sur des questions touchant aux écosystèmes régionaux (ex. : ressources aquatiques de la rivière Kootenay et surveillance du mouflon d'Amérique avec le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique et les responsables du Columbia Basin Fish and Wildlife Program).
7. Travailler de concert avec d'autres organismes de gestion foncière afin de réduire le nombre de routes longeant les réserves intégrales du parc ou traversant les secteurs clés des écosystèmes régionaux, particulièrement dans la vallée de la Beaverfoot et de la Kootenay et, au nord et au sud du parc, et dans la vallée du Columbia, près du parc.
8. Travailler en collaboration avec des organismes provinciaux et fédéraux à surveiller l'impact de l'activité industrielle, surtout l'abattage d'arbres, sur l'hydrologie et la qualité de l'eau dans le réseau de la rivière Kootenay.
9. Appuyer les projets ayant trait au système d'information géographique (SIG) et les initiatives de recherche qui mettent l'accent sur les changements du paysage.

3.6 Diversité biologique

La biodiversité d'un parc représente un élément clé de son intégrité écologique. Le meilleur moyen de protéger l'intégrité écologique consiste à maintenir la biodiversité naturelle. Cette diversité se manifeste sous plusieurs formes, notamment la génétique, les espèces, les communautés et les paysages. Pour assurer la viabilité continue de la biodiversité, il faut accorder une attention spéciale à chacun de ces éléments.

- La diversité des paysages s'entend de tous les écosystèmes d'un secteur, des communautés végétales et animales ainsi que de l'habitat physique.
- La diversité des communautés désigne toutes les espèces qui vivent réunies dans un habitat donné.
- La diversité des espèces s'entend de la variété des végétaux et des animaux d'un secteur donné.
- La diversité génétique désigne les variations dans la composition génétique des individus d'une même espèce.

La biodiversité est reliée aux processus écologiques, comme le feu, les inondations, les avalanches, la prédation, la pollinisation, la dispersion des graines et le broutement. Ces processus naturels doivent également être préservés, tout comme le milieu physique qui engendre et soutient la diversité de la vie.

3.6.1 Objectif stratégique

La diversité biologique existe à divers degrés – génétique, espèces, communautés et paysages.

3.6.2 Objectifs

Maintenir la diversité biologique des paysages et des communautés, y compris les processus écologiques.

Maintenir et rétablir des populations viables de toutes les espèces indigènes, y compris la diversité génétique au sein d'une même espèce.

Protéger, maintenir ou rétablir les ressources génétiques, les espèces et les communautés biotiques rares, vulnérables, menacées ou en danger de disparition.

Veiller à ce que les perturbations naturelles (ex. : vent, inondations, avalanches, broutement) suivent leur cours normal.

3.6.3 Mesures clés

1. Surveiller l'état des espèces vulnérables, rares, menacées et en danger de disparition dans le parc.
2. En collaboration avec d'autres groupes et organismes gouvernementaux, élaborer des programmes de rétablissement et de gestion pour les espèces vulnérables, rares, menacées et en danger de disparition.
3. Rédiger des rapports d'étape sur les espèces pour fins d'étude au regard du *projet de loi sur les espèces en péril.*
4. Voir à ce que les programmes de surveillance, de recherche et de gestion tiennent compte de tous les éléments de la diversité biologique, y compris les ressources aquatiques, les carnivores, les ongulés, les petits mammifères, les oiseaux, les reptiles, les amphibiens et les invertébrés.
5. Maintenir la fonction et la structure écologiques des écorégions montagnarde, subalpine et alpine, en mettant un accent particulier sur les secteurs touchés par l'aménagement et la fréquentation.

3.7 Qualité de l'air

La qualité de l'air est menacée principalement par les activités industrielles qui se déroulent à proximité, la circulation sur la promenade de Kootenay et la fumée des feux de forêt. Outre les questions liées à la qualité de l'air, l'éclairage artificiel suscite lui aussi des préoccupations grandissantes, les lumières entravant les possibilités d'observation du ciel nocturne.

3.7.1 Objectif stratégique

La qualité de l'air satisfait aux normes les plus élevées qui soient.

3.7.2 Objectifs

Travailler de concert avec d'autres intervenants, afin d'éviter que la pollution générée par l'être humain n'entrave la visibilité, la capacité de l'écosystème de soutenir une gamme complète d'espèces naturelles ou la sécurité publique.

Mettre en oeuvre un système de gestion de l'environnement (voir la section 8.0).

3.7.3 Mesures clés

1. Surveiller la qualité de l'air.
2. Régler les problèmes liés aux inversions de température.

3. En collaboration avec d'autres organismes responsables des sciences atmosphériques, surveiller les changements à long terme dans la qualité de l'air et la visibilité, en se servant des parcs nationaux comme points de repère.

4. Réduire les émissions des véhicules et d'autres émissions de combustibles fossiles dans le parc.

5. Effectuer des brûlages dirigés dans des conditions qui, dans la mesure du possible, réduisent au minimum le volume, la densité et la durée de stagnation de la fumée dans les secteurs peuplés.

6. Par l'éducation et la diffusion externe, promouvoir la prise de mesures éclairées destinées à protéger les écosystèmes contre la dégradation causée par les changements mondiaux.

7. Encourager la collectivité à utiliser des appareils d'éclairage fonctionnels qui ne nuisent pas à l'environnement naturel.

3.8 Géologie et relief

Le parc national Kootenay du Canada renferme des affleurements fossilifères faisant partie des schistes argileux de Burgess le long de l'escarpement Cathedral. Bien qu'ils ne soient pas aussi bien connus que les gisements fossilifères du parc national Yoho, ils doivent bénéficier d'une protection (voir la section « Zonage »). Le Complexe de la rivière Ice est lui aussi une ressource géologique importante.

La construction routière pose la plus grande menace au relief et aux processus physiques du parc national Kootenay du Canada. Celui-ci renferme un certain nombre de sites perturbés, par exemple des carrières d'emprunt.

3.8.1 Objectif stratégique

Les processus géologiques, y compris l'érosion et la sédimentation, modèlent le paysage et ses écosystèmes.

3.8.2 Objectifs

Protéger les caractéristiques géologiques et paléontologiques spéciales.

Remettre en état le relief et les processus physiques connexes du parc et les protéger contre les impacts de l'aménagement et de la fréquentation.

Prendre en considération l'impact des décisions de gestion sur le relief à l'extérieur du parc.

3.8.3 Mesures clés

1. Accorder une protection spéciale aux gisements fossilifères des schistes argileux de Burgess ainsi qu'aux cavernes et au Complexe de la rivière Ice.

2. De concert avec d'autres groupes intéressés, évaluer le degré de compréhension des ressources géologiques du parc; déterminer les priorités au chapitre de la recherche.

3. Élaborer un plan à long terme pour l'extraction de gravier.
   - réduire au minimum l'utilisation d'agrégats et d'abrasifs
   - éviter de perturber les caractéristiques naturelles ainsi que les reliefs rares ou fragiles
   - remettre en état les sites perturbés
   - dans la mesure du possible, obtenir des matériaux de construction de sources appropriées de l'extérieur du parc.

4. Remettre en état les sites perturbés.

3.9 Écosystèmes aquatiques

Les pratiques de gestion adoptées par le passé ont entraîné une dégradation appréciable de l'intégrité écologique des écosystèmes aquatiques. Bon nombre de facteurs y ont contribué, notamment l'introduction d'espèces de poissons non indigènes, le déversement de nutriments et d'autres substances chimiques dans l'eau, la pollution venant des routes, les projets de construction et les mesures de contrôle des inondations. Il se peut aussi que la construction de barrages en aval des cours d'eau et l'extraction des ressources aient nui aux systèmes aquatiques du parc.

3.9.1 Objectif stratégique

La structure et la fonction naturelles des écosystèmes aquatiques sont préservées.

3.9.2 Objectifs

Préserver la qualité de l'eau, les niveaux d'eau et les régimes d'écoulement en en maintenant la variabilité naturelle.

Gérer la fréquentation de façon que les visiteurs puissent découvrir le parc et en profiter sans toutefois menacer l'intégrité des écosystèmes aquatiques.

3.9.3 Mesures clés

Inventaire et surveillance

1. Faire l'inventaire des ressources aquatiques et colliger des données de référence.
2. Surveiller les espèces de poissons indigènes et non indigènes, les invertébrés, les algues, les amphibiens et la sauvagine.

Remise en état des écosystèmes aquatiques

3. Délimiter les habitats aquatiques dans le but d'en entreprendre la remise en état.
4. Délimiter les bassins d'eau qui peuvent servir de points de référence – y interdire la pêche à la ligne, en protéger ou en régénérer l'habitat et promouvoir la recherche à long terme.
5. Voir à ce que les travaux de modification nécessaires des cours d'eau n'entraînent ni envasement, ni perte d'habitat ni changement dans le débit de l'eau.
6. Réduire au minimum les effets des couloirs de transport et d'autres ouvrages (buses, canalisation des cours d'eau, culées) sur les changements saisonniers dans le débit et le niveau de l'eau.
7. Travailler avec les gestionnaires fonciers voisins afin de régler les problèmes régionaux liés aux écosystèmes aquatiques (ex. : élaborer un plan multipartite pour la protection de la vallée du cours supérieur de la Kootenay).
8. À titre expérimental, rétablir des espèces de poissons indigènes et des populations d'invertébrés.
9. Réduire au minimum les effets des installations sanitaires de l'arrière-pays sur la qualité de l'eau.

Pêche à la ligne

La pêche sportive continuera d'être autorisée. Les décisions de gestion tiendront compte de la nécessité d'assurer la viabilité des populations de poissons indigènes. La gestion des écosystèmes aquatiques devra donc se faire à l'aide d'une approche plus complète.

10. Appliquer des règlements visant à protéger les poissons indigènes.
11. Restructurer le calendrier des saisons de pêche afin de protéger les espèces indigènes pendant le frai.
12. Dans les lacs où cohabitent des espèces indigènes et des espèces non indigènes, envisager la possibilité s'instaurer des règlements régissant les prises et la remise à l'eau pour protéger les espèces indigènes.

Communications

13. Offrir aux visiteurs du parc l'occasion de se renseigner sur les écosystèmes aquatiques.
14. Voir à ce que les visiteurs comprennent comment ils peuvent réduire leur impact sur les ressources aquatiques du parc.

3.10 Végétation

Pendant des milliers d'années, la végétation du parc a évolué sous l'action de la foudre ainsi que de facteurs climatiques, géologiques et humains. Abstraction faite de l'importance qu'elle revêt en soi, la végétation joue un rôle essentiel en procurant nourriture, abri et protection aux animaux sauvages.

Comme c'est le cas pour toutes les composantes de l'écosystème, la végétation est un élément dynamique. Les plantes du parc réagissent à des perturbations naturelles telles le feu, les inondations, le broutement, les avalanches, les bourrasques, les infestations d'insectes et les maladies. En outre, par leur utilisation du feu, les Autochtones ont agi sur la végétation du parc dans certains secteurs; les mesures actuelles de gestion de la végétation tiennent compte de cette pratique.

Dans le parc national Kootenay du Canada, la perturbation des processus naturels a entraîné les conséquences suivantes :

- diminution constante de la superficie occupée par des éléments essentiels de l'écosystème, comme la forêt clairsemée, les prés montagnards et les peuplements de jeune forêt;
- perte de biodiversité;
- écarts entre l'âge et le type de végétation dans le parc et sur les terres adjacentes;
- risque accru de feux échappés par suite de l'accumulation de combustibles;
- invasion d'espèces non indigènes comme l'euphorbe ésule et la rouille vésiculeuse du pin; et
- introduction d'espèces de mauvaises herbes non indigènes dans de nombreux secteurs de l'arrière-pays par l'entremise des chevaux et de leur fourrage.

Le parc national Kootenay du Canada a proposé un plan de gestion du feu qui prévoit la suppression de tous les incendies causés par l'être humain ou la foudre dans des secteurs précis. Ce plan présente également un programme de brûlages dirigés.

3.10.1 Objectif stratégique

Ce sont les processus naturels qui déterminent la composition et la structure à long terme des communautés végétales.

3.10.2 Objectifs

Préserver et rétablir le rôle du feu et d'autres processus écologiques, sauf lorsque sont en jeu la sécurité publique ou la protection des installations du parc et des terres avoisinantes.

Contrôler ou éliminer les espèces non indigènes qui menacent l'intégrité des espèces et des communautés végétales indigènes.

3.10.3 Mesures clés

Inventaire

1. Évaluer la biodiversité naturelle.
2. Déterminer l'état actuel des espèces de plantes rares.

Gestion du feu

3. Tenir compte des objectifs des gestionnaires fonciers voisins dans la planification des brûlages dirigés.

4. De concert avec les gestionnaires fonciers voisins et le gouvernement de la Colombie-Britannique, élaborer une stratégie visant à réduire les risques de propagation de feux échappés au-delà de la limite du parc.

5. En ayant recours à des recherches scientifiques et aux connaissances traditionnelles, déterminer l'effet des activités traditionnelles des communautés autochtones sur la végétation et la biodiversité.

6. Grâce aux brûlages dirigés et aux feux causés par la foudre, rétablir 50 % du cycle estimé du feu à long terme (c.-à-d. environ 3,5 km^2 par an).

7. Promouvoir une meilleure compréhension du rôle écologique du feu.

Végétaux non indigènes

8. Tenir un répertoire des espèces de plantes non indigènes.

9. Promouvoir l'utilisation d'espèces végétales indigènes pour l'aménagement paysager des installations du parc et des résidences.

10. Sensibiliser le public au contrôle des plantes non indigènes et l'inciter à s'impliquer davantage dans ce dossier.

11. Éliminer les espèces qui menacent l'intégrité des plantes et des communautés végétales indigènes ou en réduire l'aire de distribution.

Fonction de l'écosystème

12. Offrir un habitat adéquat aux espèces indigènes en préservant la structure et la composition naturelles de la végétation.

13. Surveiller les maladies et les populations d'insectes forestiers.

3.11 Faune

Le parc national Kootenay du Canada sert d'habitat à près de 300 espèces d'oiseaux, de mammifères, de reptiles et d'amphibiens. Il s'y trouve également un grand nombre d'invertébrés, bien que très peu de recherches aient été faites pour en déterminer l'état. Les ongulés, dont le cerf mulet, le cerf de Virginie, le wapiti et le mouflon d'Amérique, sont en nombres limités en raison de l'absence d'habitat montagnard sûr. Bien que la roche et la glace occupent une bonne part de la superficie du parc, il existe à faible altitude de vastes étendues d'habitat de qualité qui soutiennent des carnivores, des ongulés et d'autres espèces. La mortalité d'origine humaine, les perturbations et la fragmentation de l'habitat influent sur la capacité des gros carnivores d'utiliser cet habitat.

Kootenay compte tout un éventail d'espèces rares. Les résultats de recherches préliminaires indiquent que le parc sert d'habitat à sept espèces désignées « en péril » par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC). En outre, de nombreux animaux figurent sur les listes d'espèces vulnérables de la Colombie-Britannique. Le parc doit à tout prix surveiller certaines espèces pour déterminer leur état et leurs tendances et pour concentrer les mesures de gestion dans les secteurs prioritaires.

L'intensification de l'activité humaine, conjuguée à des changements dans l'écosystème régional, a entraîné les conséquences suivantes :

- perte d'habitat chez les espèces furtives (ex. : grizzli);
- mortalité de la faune par suite de collisions routières ou de l'accoutumance des animaux;
- disparition d'habitats causée par l'extraction des ressources, l'aménagement et l'altération des profils de la végétation;
- perte ou perturbation de corridors fauniques; et
- perturbation de certaines espèces d'animaux sauvages en période critique (ex. : accouplement ou nidification, croissance des petits, hivernage).

3.11.1 Objectif stratégique

L'écosystème régional soutient des populations viables d'animaux indigènes.

3.11.2 Objectifs

Maintenir des populations viables de grizzlis, de loups, de carcajous et d'autres espèces rares ou fragiles qui sont sujettes à la perte d'habitat.

Maintenir et, si possible, rétablir la qualité et la connectivité des habitats du parc et des terres environnantes dans l'intérêt des animaux.

Rétablir les profils de comportement, la distribution et les populations d'ongulés.

Réduire la mortalité d'origine humaine qui menace la viabilité des populations d'animaux sauvages du parc et de l'écosystème régional.

3.11.3 Mesures clés

Surveillance de la faune

1. Surveiller les populations et les habitats d'indicateurs choisis ou d'espèces animales fragiles.
2. De concert avec les organismes provinciaux, surveiller les populations fauniques communes et déterminer les tendances démographiques qui se dessinent.
3. Surveiller les oiseaux dans des habitats qui ont été altérés par l'activité humaine ou qui risquent de l'être (ex. : prairies, zones humides, forêts de trembles).
4. Étudier les effets de l'activité humaine et de la fragmentation de l'habitat sur les petits mammifères, les reptiles et les invertébrés.
5. Étudier la situation historique et la répartition des animaux sauvages dans les écosystèmes régionaux.
6. Cerner des stratégies de conservation pour les espèces identifiées dans la future *Loi sur la protection des espèces en péril au Canada*.

Sécurité de l'habitat

7. Fixer des objectifs en matière de sécurité de l'habitat pour le grizzli dans un délai d'un an.
8. Faire des recherches sur les besoins en habitat des espèces les plus sujettes aux perturbations en hiver ainsi que sur les effets cumulatifs qu'elles subissent.
9. Déterminer les besoins en habitat des animaux fragiles en période d'accouplement, de rut, de mise bas et de nidification; empêcher que l'activité humaine n'entre en contradiction avec ces besoins; empêcher que l'activité humaine à la fin de l'hiver ne vienne détériorer cet habitat.
10. Délimiter les meilleurs territoires de mise bas du carcajou.
11. Encourager les administrations provinciales voisines à recréer des habitats sûrs dans l'intérêt de populations viables de carnivores furtifs.

Mortalité de la faune

12. Dans les cinq prochaines années, travailler à réduire d'au moins 25 % le taux de mortalité des gros mammifères par suite de collisions routières. Se concentrer en particulier sur les secteurs suivants :
    - Canyon Sinclair (du poste d'entrée ouest au col Sinclair) – Mouflon d'Amérique : à longueur d'année;
    - Promenade de Kootenay (de Kootenay Crossing au col Sinclair) – Ours noir : verdissement printanier; et
    - Rivière Kootenay (de l'aire de pique à la gorge Hector) – wapiti, ours, loup.
13. Poursuivre les discussions multipartites dans le but de réduire la mortalité sur d'autres voies de circulation de l'écosystème élargi.
14. Voir à ce que le nombre de grizzlis tués par suite de l'activité humaine soit réduit chaque année à moins de 1 % de la population du parc.
15. Mettre à jour et exécuter le plan de gestion des conflits entre animaux sauvages et êtres humains.

Connectivité des habitats

16. Rétablir les corridors fauniques d'importance dans les points les plus étroits (ex. : canyon Sinclair, mont Wardle, Vermilion Crossing, col Vermilion, col Wolverine).

17. Participer à d'importantes initiatives de planification et de recherche, comme le projet *Yellowstone to Yukon*.

18. Travailler de concert avec les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Alberta afin de faciliter le déplacement du loup dans la vallée du Columbia et le col Crowsnest.

19. Créer des outils de mesure du rendement pour évaluer le degré de réussite des projets de protection des carnivores.

Préservation, protection et rétablissement de l'habitat faunique

20. Maintenir les conditions nécessaires à la survie d'une bande de loups dans le parc.

21. Délimiter les sites fragiles, comme les zones humides, les territoires d'hivernage, les habitats d'espèces en danger de disparition et d'autres habitats spéciaux, et accroître la protection qui leur est accordée.

22. En collaboration avec d'autres administrations, favoriser la protection d'écosystèmes rares dans la vallée du Columbia.

3.12 Indicateurs de l'intégrité écologique

Pour évaluer l'efficacité des mesures exposées dans le présent chapitre, Parcs Canada aura recours à une série d'indicateurs, c'est-à-dire à certains éléments de l'écosystème qui sont sensibles au changement ou qui reflètent la santé globale de l'écosystème. Les indicateurs doivent aussi représenter différentes échelles et différents laps de temps – depuis les espèces jusqu'aux paysages, depuis le court terme jusqu'au long terme. En comparant la santé d'un indicateur à une cible ou à un niveau souhaité, les chercheurs peuvent évaluer les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs d'intégrité écologique du parc.

Cette approche est tirée directement du *Rapport sur l'état des parcs*, qui cerne trois domaines où doit être évaluée l'intégrité écologique : la biodiversité, les fonctions de l'écosystème et les stress ou facteurs de perturbation. Les indicateurs choisis permettront au parc national Kootenay du Canada d'évaluer les progrès qu'il a accomplis dans ces domaines.

Grâce à un programme de recherche et de surveillance, les indicateurs et les cibles aideront également le parc national à respecter l'obligation qu'il a contractée en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, soit d'évaluer les effets cumulatifs de la fréquentation.

Bon nombre des mesures exposées dans ce chapitre visent l'établissement de cibles ou d'objectifs ou la comparaison de ces cibles aux indicateurs. Dans les cas où il n'existe pas suffisamment d'information pour établir une cible, les mesures préconisées visent plutôt la cueillette de données pour remédier aux lacunes. Dans d'autres cas, les mesures ont pour but de surveiller l'état actuel de l'indicateur par rapport à la cible établie. Dans l'année à venir, le parc peaufinera les indicateurs exposés au tableau 1 pour évaluer l'intégrité écologique. Cette liste sera mise à jour à intervalles réguliers. L'objectif de Parcs Canada sera de maintenir l'intégrité à son niveau actuel et de s'enforcer d'améliorer la situation.

TABLEAU 1. INDICATEURS DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

INDICATEUR	CIBLE	OBSERVATIONS
	GÉOLOGIE ET RELIEF	
Schistes argileux de Burgess	Élaboration d'un plan pour la protection des gisements fossilifères dans un délai de deux ans	La stratégie provisoire est terminée.
Sites perturbés	Remise en état d'un site par année	Les priorités ont été cernées pendant l'inventaire des sites perturbés.
	ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES	
Espèces de poissons indigènes	a) Préservation des espèces de poissons indigènes dans les eaux du parc b) Réintroduction d'espèces indigènes prioritaires c) Autonomie des stocks réintroduits	Des études préliminaires ont été amorcées.
Degré de connectivité naturelle des bassins d'eau et des zones humides	Rétablissement de la connectivité là où il convient de le faire	Les travaux préliminaires ont été entamés.
Écosystèmes aquatiques régionaux en santé	Élaboration d'un plan multipartite de protection de la partie supérieure des vallées Kootenay et Beaverfoot (dans un délai de 5 ans)	Rien n'a encore été fait jusqu'ici.
Pourcentage de distribution des stocks de poissons non indigènes qui font concurrence aux stocks indigènes	Réduction de l'aire de distribution des espèces non indigènes lorsque celles-ci font concurrence aux espèces indigènes	Il faut délimiter les sites exacts et fixer des cibles.
	VÉGÉTATION	
Cycle du feu moyen à long terme	Rétablissement de 50 % du cycle estimé ou d'approximativement 3,5 km^2 par an grâce à des brûlages dirigés et à des feux naturels	L'ébauche du plan de gestion de la végétation est terminée. Le programme de brûlages dirigés est en cours.
Superficie occupée par la forêt clairsemée, les prés montagnards et les peuplements de jeune forêt	Définition de cibles acceptables pour la quantité et la répartition de ces communautés végétales dans un délai de 3 ans	La superficie de tous les peuplements diminue en raison de l'absence du feu.
Étendue des populations végétales non indigènes	Définition de cibles propres à chaque site dans un délai d'un an	Les espèces non indigènes se propagent.

TABLEAU 1. INDICATEURS DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

INDICATEUR	CIBLE	OBSERVATIONS
	VÉGÉTATION	
Gestion de la forêt à l'échelle régionale	En collaboration avec le ministère des Forêts et de l'Environnement de la Colombie-Britannique, choix d'indicateurs qui révèlent : • les changements dans la proportion et la répartition des types d'habitat; • les changements dans le rythme de la succession; et • la réduction des combustibles, l'aménagement de coupe-feu et la remise en état du paysage le long des limites communes.	Des discussions ont été amorcées avec divers organismes.
Superficie de la prairie dans l'écorégion montagnarde	Inversion du processus de dégradation de l'habitat de la prairie	Il faut poursuivre les travaux pour quantifier l'accroissement de superficie souhaité pour l'habitat de la prairie.
	FAUNE	
Espèces vulnérables, fragiles, menacées et en danger de disparition	Présence d'espèces figurant sur les listes provinciales ou nationales Financement annuel de projets de recherche et de surveillance pour au moins une espèce figurant sur les listes	Des travaux multipartites de recherche sur le grizzli sont en cours.
Efficacité de l'habitat du grizzli	Voir tableau 2, section 5.7, pour les objectifs en matière d'efficacité de l'habitat	Le modèle d'efficacité de l'habitat est un outil utile pour orienter la gestion de l'activité humaine, mais il n'est pas le seul outil utilisé dans la prise de décisions.
Sécurité de l'habitat du grizzli	Évaluation et définition des objectifs de sécurité de l'habitat du parc dans un délai d'un an Concertation avec les gestionnaires fonciers voisins afin de délimiter et de gérer les zones de sécurité importantes à l'échelle régionale	Des discussions multipartites ont été entamées par le Rocky Mountain Grizzly Bear Planning Committee (Comité de planification de la gestion du grizzli des Rocheuses). La situation du parc a été évaluée.
Zones-liaison du grizzli	Création de zones-liaisons efficaces dans le parc et dans la région	Voir ci-dessus.
Connectivité des habitats pour les gros carnivores	Mise en oeuvre de stratégies pour le parc dans un délai de 5 ans. Concertation avec les gestionnaires fonciers voisins pour délimiter et gérer les corridors fauniques d'importance régionale	Les corridors les plus importants ont été délimités.

TABLEAU 1. INDICATEURS DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

INDICATEUR	CIBLE	OBSERVATIONS
	FAUNE	
Mortalité de gros mammifères par suite de collisions routières	Efforts déployés pour réduire de 25 % la mortalité le long des couloirs de transport	Les tronçons les plus risqués sont bien délimités et les problèmes saisonniers sont bien compris. Certains travaux d'atténuation sont en cours.
Mortalité annuelle du grizzli	Mortalité d'origine humaine inférieure à 1 % à l'échelle du parc	La mortalité du grizzli est actuellement inférieure à 1 %.
Diversité des oiseaux chanteurs	Présence de toutes les espèces indigènes	Des activités de surveillance préliminaires sont en cours.
Démographie de la population de wapitis et de chèvres de montagne (taux de recrutement, densité et rapport femelles-petits)	Détermination des tendances démographiques pour les deux espèces dans un délai de 5 ans. Mise en oeuvre d'un protocole de surveillance.	Des travaux de surveillance préliminaires sont en cours.
Objectifs d'efficacité de l'habitat (loup) et modèles de qualité de l'habitat (lynx du Canada)	Établissement de l'objectif d'efficacité de l'habitat du loup et du lynx dans un délai de 5 ans Création de modèles de qualité de l'habitat du lynx dans un délai de 5 ans	Des travaux multipartites de recherche et d'analyse sont en cours.
Conflits entre animaux et humains	Réduction du nombre de conflits	Des travaux préliminaires sont en cours.
	COMMUNICATIONS	
Compréhension des enjeux liés à l'intégrité écologique	Meilleure compréhension des questions touchant à l'intégrité écologique par les résidants de la région	Parcs Canada se servira des données de référence provenant de l'enquête Angus Reid de 1993.
	ÉCOSYSTÈMES RÉGIONAUX	
Planification des unités de gestion du paysage	Soutien accordé aux activités conjointes de planification des unités de gestion du paysage avec la Colombie-Britannique pour les secteurs touchant au parc Organisation, à l'intention des gestionnaires fonciers de l'est des Kootenays, de forums qui mettent l'accent sur les priorités communes de l'écosystème	Parcs Canada a commencé à travailler en collaboration avec le Provincial Interagency Management Committee (Comité multipartite de gestion de la province).

Un lieu d'importance historique et culturelle

4.0 UN LIEU D'IMPORTANCE HISTORIQUE ET CULTURELLE

4.1 Aperçu

Véritable pont entre le passé et le présent, notre patrimoine culturel nous aide à découvrir l'expérience humaine et à comprendre qui nous sommes en tant que Canadiens. Le parc national Kootenay du Canada réunit de nombreuses ressources culturelles, notamment 97 sites archéologiques connus, une plaque commémorative de la Commission des lieux et monuments historiques, un édifice fédéral du patrimoine, de nombreux objets et archives historiques ainsi que divers paysages et caractéristiques culturels. De plus, le parc national Kootenay du Canada renferme d'autres bâtiments qui revêtent de l'importance à l'échelle locale ou régionale.

Ces ressources culturelles font partie d'un patrimoine irremplaçable. Elles sont importantes, non seulement en raison de ce qu'elles représentent en soi, mais aussi en raison de leur contribution à l'importance et à l'identité d'un lieu. Les

ressources culturelles sont classées en deux catégories : les ressources de niveau I, désignées pour leur importance historique nationale par la Ministre, et les ressources de niveau II, qui revêtent de l'importance à l'échelle locale ou régionale et qui se distinguent par leurs caractéristiques historiques, esthétiques ou environnementales.

Plaque commémorative

Sir George Simpson

Parcs Canada définit ainsi le terme « ressource culturelle » : « Oeuvre humaine ou endroit présentant des signes évidents d'activités humaines ou ayant une signification spirituelle, dont la valeur historique a été reconnue ». Il applique cette définition à une vaste gamme de ressources, de sites, de bâtiments, d'ouvrages, d'artefacts et d'archives connexes. Parcs Canada est résolu à cerner, à protéger et à mettre en valeur la vaste gamme de ressources culturelles placées sous sa garde. Cet engagement est corroboré par la *Loi sur les parcs nationaux* (1988), la *Loi sur les lieux et monuments historiques* (1953), la *Loi sur les archives nationales du Canada* (1987), le *Règlement général sur les parcs nationaux*, les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (1994) et le *Code de pratique* (1996) du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine. La *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada (1994) régit l'administration des ressources culturelles dans les parcs nationaux et expose les principes de gestion suivants : valeur, intérêt public, compréhension, respect et intégrité.

Parcs Canada collabore avec d'autres agences, organismes, entreprises et particuliers pour gérer les ressources culturelles du parc national Kootenay du Canada. Ces intervenants contribuent tous à leur manière à protéger et à mettre en valeur le patrimoine culturel unique du parc.

Même si Parcs Canada a effectué plusieurs inventaires de base ces dernières années, il subsiste de nombreux défis à relever. Pour renforcer la protection et la mise en valeur des ressources culturelles, il faudra effectuer des inventaires plus complets et poursuivre les travaux de recherche. Ces mesures aideront également Parcs Canada à exécuter des programmes de mise en valeur qui reflètent adéquatement l'histoire du parc et les initiatives de promotion du tourisme patrimonial.

4.2 Objectifs stratégiques

Les ressources culturelles sont protégées et les thèmes connexes sont mis en valeur.

Parcs Canada et les communautés autochtones travaillent de concert à la protection et à la mise en valeur du patrimoine autochtone dans le parc national Kootenay du Canada.

4.3 Objectifs

Assurer l'intégrité commémorative de la plaque portant sur Sir George Simpson.

Mettre en valeur le patrimoine culturel autochtone en collaboration avec les Premières Nations et les Métis, de façon à respecter leurs traditions et leurs valeurs.

Protéger le patrimoine bâti, les ressources archéologiques, les objets historiques et les archives qui revêtent une importance particulière afin de reconnaître leur valeur comme ressources culturelles irremplaçables.

Inciter le public à mieux comprendre et à respecter le patrimoine culturel en le faisant participer à la gestion, à la protection et à la mise en valeur des ressources culturelles.

4.4 Mesures clés

Gestion des ressources culturelles

1. En collaboration avec les Premières Nations et d'autres parties intéressées, terminer l'élaboration du plan de gestion des ressources culturelles pour le parc national Kootenay du Canada.
2. Améliorer le programme de mise en valeur de la plaque de *Sir George Simpson;* situer le site par rapport à la rivière Simpson et à l'histoire culturelle du parc national Kootenay du Canada.
3. Prendre les mesures prévues dans les *énoncés sur la portée des collections* et les études sur les sites de conservation.
4. Favoriser la conclusion d'ententes avec d'autres musées et établissements d'enseignement pour la protection et la mise en valeur des collections culturelles.
5. De concert avec les Archives nationales du Canada, mettre en oeuvre le protocole de gestion des archives de Parcs Canada.
6. Promouvoir les partenariats pour améliorer la protection et la mise en valeur des ressources culturelles (ex. : Premières Nations, Amis du parc national Kootenay du Canada, Club alpin du Canada, autres organismes communautaires et partenaires du secteur privé).
7. Élaborer un programme de communications qui porte sur diverses questions touchant aux ressources culturelles et qui cible des publics clés.
8. Veiller à ce que le processus d'évaluation environnementale tienne compte des ressources culturelles.

Ressources archéologiques

9. Mettre à jour la description et l'analyse des ressources archéologiques du parc; présenter les résultats des recherches dans un nouveau format facile à consulter.
10. Solliciter l'apport des Premières Nations lorsqu'il est question de sites archéologiques autochtones.

Patrimoine bâti

11. Poursuivre les recherches sur la description et l'analyse des ressources du patrimoine bâti afin de décrire et d'évaluer les constructions et les ouvrages d'ingénierie.
12. Préserver les constructions « reconnues » ou « classifiées » du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP).
13. Faire preuve de leadership dans la réutilisation des édifices fédéraux du patrimoine.
14. Terminer les *plans de conservation et d'entretien du patrimoine bâti* pour tous les bâtiments « classifiés » et « reconnus » du parc national Kootenay du Canada.
15. Voir à ce que les contrats conclus avec des tierces parties reflètent les plans de conservation et d'entretien.
16. Soumettre à l'évaluation du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine tous les bâtiments fédéraux d'au moins 40 ans.

Participation des communautés autochtones

17. Rehausser le profil du patrimoine autochtone en collaboration avec les Premières Nations.
18. Faire des recherches sur les connaissances traditionnelles.
19. Prendre les mesures qui s'imposent pour la création d'un lieu historique national commémorant le patrimoine autochtone.
20. Renseigner les Premières Nations sur les grandes évaluations environnementales qui touchent aux ressources culturelles.

Un lieu pour les gens

5.0 UN LIEU POUR LES GENS

5.1 Aperçu

Pour les étrangers, la mention du Canada évoque des visions de sommets enneigés, de pentes couvertes de conifères, de cours d'eau glaciaires et de lacs turquoise. Ces images reflètent la réalité du parc national Kootenay du Canada. Ici, les visiteurs découvrent certains des paysages de montagne les plus connus au monde. Des quelque 7 millions de personnes par année qui visitent les parcs nationaux des Rocheuses, environ un million traversent le parc national Kootenay du Canada. Plus de la moitié d'entre elles s'y arrêtent.

Pour certains touristes, la valeur de ces parcs tient à la possibilité qu'ils offrent de faire l'expérience d'une nature sauvage exceptionnelle. Pour d'autres, ce sont les possibilités de loisirs, comme l'escalade, qui deviennent la principale

attraction. Quelle que soit la raison du séjour, le défi demeure le même pour Parcs Canada – protéger l'intégrité écologique du parc tout en offrant aux visiteurs l'occasion de vivre une expérience valorisante et agréable.

Les parcs nationaux sont le pivot de l'industrie touristique du Canada. Pour remplir ce rôle tout en protégeant les valeurs dont dépend le tourisme, il faut pouvoir compter sur la collaboration d'un certain nombre de particuliers et d'organismes. En travaillant de concert avec l'industrie touristique, le parc national Kootenay du Canada sera mieux en mesure d'offrir aux visiteurs une expérience de qualité qui reflète adéquatement les objectifs à long terme de la population canadienne à l'égard de ses parcs et lieux historiques nationaux.

Il ne fait aucun doute que le tourisme donne naissance à plusieurs enjeux de taille. Comment gérer la croissance, notamment l'utilisation diurne? Comment éviter que le tourisme de la saison intermédiaire ne perturbe la faune en période d'accouplement et de mise bas? Comment répondre à des attentes et à des besoins changeants? Comment améliorer une infrastructure vieillissante – routes, campings et panneaux d'interprétation?

Pour relever ces défis, le parc compte mettre en oeuvre une stratégie de promotion du tourisme patrimonial qui mettra l'accent sur des expériences d'apprentissage et de voyage authentiques et de grande qualité axées sur les principales valeurs écologiques et culturelles du parc. Les services et les installations mis en place à l'appui de ces expériences, y compris les services d'hébergement, doivent cadrer avec la raison d'être du parc national. Les programmes d'éducation et de sensibilisation éveillent la curiosité des visiteurs et les aident à comprendre le parc et à l'apprécier à sa juste valeur. Grâce à une stratégie de gestion de la fréquentation, les visiteurs pourront continuer de profiter pleinement du parc sans pour autant nuire à l'intégrité écologique du secteur.

5.2 Tourisme patrimonial

Selon l'Organisation mondiale du tourisme, le « tourisme patrimonial » s'entend d'une *immersion dans l'histoire naturelle, humaine et patrimoniale, les arts, la philosophie et les institutions d'une région ou d'un pays*. Pour les besoins des parcs nationaux, cette définition a été élargie afin d'englober la gérance environnementale et la gestion de l'activité humaine.

Qu'est-ce que cela représente pour Kootenay? Ce parc national deviendra un lieu où les visiteurs pourront, à la faveur d'une gamme complète d'activités, découvrir et comprendre ses caractéristiques naturelles, culturelles et panoramiques et participer à leur préservation. Les visiteurs y vivront des expériences uniques et mémorables qui contribueront à renforcer la renommée de Kootenay, celle d'une destination touristique qui figure parmi les plus exceptionnelles et les plus saines sur le plan environnemental.

Qu'est-ce que cela représente pour le secteur touristique? Une industrie qui respecte l'intégrité du milieu naturel et son importance pour la viabilité économique à long terme conservera un avantage concurrentiel sur un marché qui exige de plus en plus de qualité et d'authenticité.

5.2.1 Stratégie de promotion du tourisme patrimonial du parc national Kootenay du Canada

La *Stratégie de promotion du tourisme patrimonial pour Banff et la vallée de la Bow* présente l'orientation à donner au tourisme dans les Rocheuses canadiennes. Une stratégie complémentaire pour Kootenay tiendra compte de l'activité humaine; au nombre des initiatives envisagées, on veut faire la promotion d'expériences touristiques appropriées aux bons endroits et aux bons moments.

5.2.2 Positionnement du parc national Kootenay du Canada sur le marché

À mesure qu'évoluent les marchés mondiaux, un nombre croissant de voyageurs commencent à s'intéresser au tourisme patrimonial. Le parc national Kootenay du Canada concentrera ses efforts de marketing sur ce segment et utilisera les objectifs des unités de gestion du paysage pour déterminer sa position sur le marché et la façon de gérer la fréquentation.

En collaboration avec ses partenaires, le parc fera la promotion de possibilités d'éducation touchant au patrimoine naturel et culturel, de découverte de la nature sauvage, d'expériences de loisirs, d'exploration et d'aventure. Le marketing cadrera avec les réalités environnementales et tiendra compte de la vulnérabilité saisonnière des animaux sauvages. Grâce à une série de messages adaptés au marché et au contexte, l'industrie touristique et les voyageurs développeront des attentes appropriées à l'égard du parc.

5.2.3 Code d'éthique

Le tourisme patrimonial ne peut survivre en l'absence de pratiques environnementales appropriées qui protègent l'intégrité du milieu naturel. Grâce à sa stratégie de promotion du tourisme patrimonial, Kootenay recommandera au secteur touristique local d'adopter un code d'éthique fondé sur le code de l'Association de l'industrie touristique du Canada. Cette mesure permettra de veiller à ce que toutes les parties concernées accordent la même valeur au tourisme durable et encouragera l'industrie et ses partenaires à améliorer constamment leurs pratiques de gérance, y compris la gestion des déchets, de l'eau et de l'énergie.

5.2.4 Objectifs stratégiques

Les visiteurs canadiens et étrangers se voient offrir des possibilités d'apprentissage et de voyage authentiques et de haute qualité qui sont axées sur les valeurs du parc national et qui contribuent à renforcer l'identité canadienne.

L'industrie du tourisme est bien renseignée et respecte les valeurs écologiques et sociales du parc national Kootenay du Canada.

5.2.5 Objectifs

Veiller à ce que tous les visiteurs et les résidants soient conscients du fait qu'ils se trouvent dans un parc national.

Promouvoir le tourisme durable en favorisant la gérance environnementale.

Favoriser la création de possibilités, de produits et de services appropriés qui cadrent avec la protection du patrimoine et de l'environnement.

Aider les employés à transmettre aux visiteurs leurs connaissances sur le patrimoine naturel et culturel du parc en améliorant les programmes d'orientation, de formation et d'accréditation.

5.2.6 Mesures clés

1. Faire participer les entreprises, les Premières Nations et d'autres groupes à la préparation d'une stratégie de promotion du tourisme patrimonial, laquelle devra être prête d'ici un an.
2. En partenariat avec le secteur privé, concevoir des forfaits compatibles avec les valeurs patrimoniales.
3. Inciter le secteur du tourisme à participer activement au maintien de l'intégrité écologique en adoptant une position de marché qui reflète les objectifs des unités de gestion du paysage (voir la section 5.7).
4. Définir les possibilités qu'offre Kootenay selon les saisons.
5. Voir à ce que la fréquentation pendant les saisons intermédiaires n'ait aucun effet néfaste sur la santé de l'écosystème.
6. Surveiller le degré de satisfaction de la clientèle.
7. Rehausser le profil des lieux historiques nationaux et des installations sous-utilisées.
8. Renforcer les programmes de formation et d'accréditation des employés du secteur privé dont l'objectif est de faire connaître le patrimoine aux visiteurs.
9. Recueillir des données sur l'utilisation privée et commerciale du parc.

5.3 Services et installations à l'intention des visiteurs

Le parc national Kootenay du Canada continuera à offrir une vaste gamme de services, d'expériences et d'installations qui conviennent au cadre d'un parc national. Parcs Canada ne ménagera pas ses efforts pour gérer ses installations de manière à offrir des possibilités d'accès équitables à tout un éventail de visiteurs ainsi qu'à réduire le potentiel de conflits entre utilisateurs. Les visiteurs se verront offrir diverses possibilités – randonnée pédestre, ski de fond, équitation, observation de la faune, cyclisme, canotage, descente en eaux vives, pêche, programmes éducatifs et d'autres activités appropriées.

Dans un parc national de montagne comme Kootenay, la sécurité publique est une question prioritaire. C'est également une responsabilité qui doit être partagée. Les visiteurs doivent prendre des précautions à la mesure du risque associé à leur activité. Il leur faut donc connaître les dangers naturels, se munir de l'équipement nécessaire et de provisions adéquates, posséder les compétences voulues, être en bonne condition physique et se montrer capables de composer avec des situations d'urgence. Parcs Canada s'efforcera pour sa part de diffuser les renseignements nécessaires, de concevoir des installations appropriées et de donner au personnel une formation suffisante en sécurité publique.

5.3.1 Objectif stratégique

Des services et des installations appropriés permettent aux visiteurs ayant des intérêts variés de comprendre le parc, l'apprécier et en profiter.

5.3.2 Objectifs

Offrir des installations qui sont à la fois sûres, appropriées, accessibles et conformes au zonage du parc tout en ayant un impact minime sur l'environnement.

Fournir des services axés sur la clientèle.

Travailler de concert avec d'autres intervenants afin de fournir des services appropriés de qualité supérieure.

5.3.3 Mesures clés

1. Au cours des cinq prochaines années, évaluer les services et les installations touristiques pour s'assurer qu'ils contribuent aux objectifs de chaque unité de gestion du paysage pour ce qui est du maintien de l'intégrité écologique, de la qualité du séjour des visiteurs et de la mise en valeur du patrimoine.
2. Permettre des changements mineurs aux installations et aux services pour tenir compte des besoins changeants des visiteurs, de la sécurité publique, des possibilités d'éducation et des enjeux écologiques.
3. Avoir recours aux critères régissant l'utilisation appropriée (voir le tableau 3, section 7) pour évaluer les nouvelles activités et l'expansion des services offerts.
4. Gérer les activités de plein air pour que les visiteurs puissent comprendre le parc, l'apprécier et en profiter, tout en réduisant les impacts environnementaux et les conflits entre groupes d'utilisateurs.
5. Voir à ce que les services et installations soient conformes aux lignes directrices sur l'accessibilité aux personnes handicapées.
6. Définir clairement les responsabilités en matière de tourisme patrimonial et de gérance environnementale dans les baux, les permis d'occupation et les permis d'exploitation.
7. Continuer d'exploiter les sources thermales Radium Hot Springs comme attraction touristique ouverte à longueur d'année.
8. Faire du complexe des sources thermales un exemple d'attraction touristique axée sur le patrimoine et la gérance environnementale.
9. Mettre à jour le plan de sécurité publique pour orienter les programmes de sécurité publique permanents.

5.4 Sensibilisation et éducation

Le parc national Kootenay du Canada ne peut demeurer une aire protégée sans un outil essentiel, la communication. L'interprétation et la diffusion externe contribuent grandement à sensibiliser la population canadienne au patrimoine de notre pays et à promouvoir la gérance des ressources. Plus les Canadiens sont renseignés sur le parc, plus ils sont portés à épauler Parcs Canada et à participer à la gestion et à la protection des ressources. La sensibilisation produit des visiteurs plus consciencieux. Elle produit également des partenaires et des intervenants qui sont davantage enclins à contribuer à la protection à long terme des ressources.

Parcs Canada a le mandat de veiller à ce que tous les visiteurs aient l'occasion de découvrir et de mieux comprendre la nature et l'histoire du secteur. De plus, il est important que les résidants et les organismes de gestion foncière de la région comprennent les enjeux entourant la conservation du parc national, surtout lorsque la question de l'intégrité écologique est en jeu. Les personnes qui ne peuvent pas visiter le parc doivent également avoir la possibilité de connaître son paysage, son histoire et sa raison d'être grâce à des programmes de diffusion externe.

Parcs Canada ne peut accéder à tous ces publics avec ses seuls programmes. L'Agence doit donc travailler avec d'autres partenaires à cette fin. Les gens se renseignent sur les parcs nationaux par différents moyens. Pour découvrir leurs richesses, il n'est plus nécessaire de se rendre sur place. Les nouvelles technologies, conjuguées aux moyens de

communication traditionnels, ont ouvert de nouvelles portes qui permettent de communiquer avec les Canadiens, les Canadiennes et les étrangers de tous les âges.

Le parc national Kootenay du Canada est en train de faire une mise à jour de ses thèmes et de ses messages. Conjointement avec d'autres agences, organismes, entreprises et particuliers, il évalue et améliore les programmes de mise en valeur du patrimoine. Chaque unité de gestion du paysage aura ses propres objectifs.

Parcs Canada encouragera les Amis du parc national Kootenay du Canada à jouer un rôle important en appuyant les initiatives du parc.

Messages importants

Réseau d'aires protégées : Les gens comprendront que le parc national Kootenay du Canada fait partie d'un réseau pancanadien de parcs et de lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. Ils sauront que Kootenay représente la région naturelle des Montagnes Rocheuses et qu'il fait partie du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes, entité de renommée mondiale consacrée par l'UNESCO.

Objectif de commémoration des lieux historiques nationaux : Les gens comprendront et apprécieront l'importance historique de Sir George Simpson dans l'exploration de l'Ouest. La population canadienne comprendra qu'il s'agit là de son patrimoine et considérera les ressources culturelles comme des fenêtres sur le passé qui nous aident à mieux comprendre notre identité nationale.

Identité : Les gens apprécieront le caractère spécial et les caractéristiques uniques de Kootenay en tant que parc situé au sein des Rocheuses : les processus qui ont créé et qui continuent de modeler le paysage ainsi que l'influence du paysage et du climat sur la flore et la faune, l'histoire humaine et les activités contemporaines. Les Canadiens prendront conscience que ce paysage des Rocheuses et ses caractéristiques sauvages constituent un legs durable qui renforce l'identité canadienne.

Intégrité écologique : Les gens comprendront le rôle du parc en tant qu'aire protégée faisant partie intégrante d'un écosystème régional plus vaste, les menaces et les défis associés au maintien de l'intégrité écologique du parc et les efforts qui sont déployés pour relever ces défis. Ils comprendront que l'environnement qu'ils voient aujourd'hui subit de tout temps l'influence de la présence humaine. Enfin, ils comprendront que Parcs Canada est le principal responsable de la protection du parc, mais qu'il ne peut réussir dans cette tâche que par la collaboration et par un régime de gérance conjoint avec les visiteurs, les entreprises, les collectivités, les résidants et divers autres intervenants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parc.

5.4.1 Objectifs stratégiques

Les visiteurs canadiens et étrangers comprennent et apprécient à leur juste valeur la nature et l'histoire du parc national Kootenay du Canada ainsi que le rôle que joue cette aire protégée au sein du réseau de parcs nationaux du Canada et du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes.

Les visiteurs reçoivent de l'information qui leur permet de faire des choix éclairés.

5.4.2 Objectifs

S'assurer que les programmes d'éducation et de sensibilisation renforcent le principe de la gérance partagée et qu'ils fassent appel à des tierces parties.

Fournir de l'information qui aide les visiteurs à comprendre comment se préparer à leur visite, ce que peut offrir un parc national et quels types d'utilisations sont considérés comme appropriés.

Veiller à ce que toute l'information fournie soit exacte et à ce qu'elle intègre des messages nationaux.

5.4.3 Mesures clés

1. Améliorer les programmes d'information, d'interprétation et d'éducation du parc par les moyens suivants :
   - encourager les tierces parties à élaborer et à mettre en place des programmes d'information et d'interprétation;
   - améliorer les moyens de communication non personnels dans des secteurs à forte fréquentation;
   - faire preuve de leadership en formant une « communauté de communicateurs »;
   - exploiter des possibilités appropriées de financement de produits et de programmes du patrimoine; et
   - intégrer de l'information sur l'orientation, l'interprétation, la sécurité et l'écosystème.
2. Créer des possibilités de diffuser dans la vallée du Columbia les messages de Parcs Canada qui relient le parc à l'écosystème régional, au réseau national d'aires protégées et au site du patrimoine mondial.
3. Appuyer les tierces parties qui exécutent des programmes du parc et diffusent ses messages.
4. En collaboration avec les établissements d'enseignement et les associations coopérantes, appuyer un programme pouvant être incorporé au programme d'études des écoles de la vallée du Columbia.
5. Utiliser le site Web du parc pour cibler les personnes qui ne peuvent pas visiter le parc.
6. Voir à ce que l'information fournie en vue d'une visite dans le parc crée des attentes réalistes et traite des questions d'écologie.

5.5 Hébergement dans l'avant-pays

Le parc national Kootenay du Canada compte trois campings d'avant-pays et un camping collectif. De plus, il y a cinq établissements de logement commercial périphérique, soit quatre au canyon Sinclair et un autre à Vermilion Crossing. Enfin, les visiteurs peuvent trouver des services d'hébergement dans le village de Radium Hot Springs, à l'extérieur du parc.

5.5.1 Objectif stratégique

Les campings et les établissements d'hébergement commercial périphérique offrent un éventail de choix d'hébergement sans pour autant nuire à l'intégrité écologique et commémorative du parc.

5.5.2 Objectifs

Faire en sorte que le réaménagement des établissements d'hébergement commercial périphérique se fasse dans le respect des objectifs d'intégrité écologique, des objectifs de gestion des visiteurs ainsi que des buts et des objectifs de gestion des ressources historiques et culturelles.

Faire en sorte que les projets de réaménagement améliorent le cachet des ressources bâties et donnent lieu à des activités et à des services appropriés pour les visiteurs.

Maintenir les 3 campings et le terrain de camping collectif dans l'avant-pays.

5.5.3 Mesures clés

1. Interdire la cession de nouveaux terrains pour des aménagements commerciaux ou autres dans le parc.
2. Réexaminer les terrains de camping de l'avant-pays; s'il y a lieu, apporter des changements mineurs pour répondre à des besoins écologiques particuliers, aux besoins des campeurs et aux tendances touristiques.
3. Préparer de nouvelles lignes directrices pour orienter le réaménagement et l'exploitation des établissements de logement commercial périphérique et des auberges dans les parcs nationaux Banff, Jasper, Yoho, Kootenay et des Lacs-Waterton.

5.6 Gestion efficace de l'activité humaine

La gestion de l'activité humaine s'entend de la gestion de tout ce qui a trait aux visiteurs – leur nombre, leur comportement, leurs activités et l'infrastructure dont ils ont besoin. Si elle peut être assortie de certaines restrictions, la gestion de la fréquentation ne devrait pas être perçue comme restreignant les libertés. Elle devrait plutôt être vue comme un moyen de protéger le parc dans l'intérêt des générations futures, tout en permettant au plus grand nombre possible de visiteurs de faire l'expérience du parc et de profiter des activités qui y sont offertes.

Les mesures qu'il est possible de prendre pour gérer l'accès et la fréquentation sont variées. Pour élaborer des stratégies efficaces de gestion de la fréquentation, nous devons relever un défi de taille, celui de déterminer l'ensemble des approches qui répondront aux impératifs de l'intégrité écologique/culturelle et de la sensibilisation des visiteurs ainsi qu'aux besoins de ces derniers.

Dans le parc national Kootenay du Canada, l'activité humaine est généralement concentrée le long de la promenade de Kootenay, surtout dans le secteur du canyon Sinclair, où les sources thermales continuent d'attirer un grand nombre de touristes. Le fond des vallées, où la plupart des activités prennent place, sert d'habitat à de nombreuses espèces animales, qui y trouvent nourriture et protection et qui s'en servent comme corridors de déplacement. Si les visiteurs étaient autorisés à fréquenter ces secteurs sans qu'aucune restriction ne leur soit imposée et si l'expansion des installations se poursuivait sans contrôle pour répondre à la demande sans cesse croissante, les conséquences pourraient être désastreuses à plusieurs égards : habitat gravement perturbé, potentiel accru de conflits entre humains et animaux, pression indue sur les écosystèmes du parc.

La gestion de la fréquentation doit tenir compte de deux facteurs – l'offre et la demande. L'offre s'assimile à la capacité du parc de soutenir l'activité humaine (type d'activité, lieu et moment de l'année), compte tenu des objectifs écologiques et sociaux. Une fois cette capacité clairement définie, le parc peut agir sur la demande en conséquence. Pour définir la capacité, Parcs Canada devra recueillir et intégrer de l'information sur les facteurs écologiques, sociaux et économiques (voir « Unités de gestion du paysage » ci-dessous).

Parcs Canada devra gérer plus activement la fréquentation s'il entend continuer à offrir aux visiteurs l'occasion de vivre des expériences de qualité et à exécuter son mandat, c'est-à-dire protéger l'intégrité écologique et créer pour le public des occasions de comprendre le parc, de l'apprécier à sa juste valeur et d'en profiter pleinement.

Unités de gestion du paysage

Gérer la fréquentation en tenant compte des considérations écologiques et sociales, tel est l'un des principaux défis de Parcs Canada dans la gestion de la fréquentation. Pour y parvenir, le parc a été divisé en unités de gestion du paysage (UGP) d'une superficie équivalant en gros à celle du domaine vital d'une grizzli femelle.

Chacune des sept unités de gestion du paysage de Kootenay a des objectifs en matière d'intégrité écologique, d'expérience touristique et d'efficacité de l'habitat (voir section 5.7).

Arrière-pays

L'écosystème de l'est des Kootenays et du centre des Rocheuses fait l'objet d'un aménagement et d'une fréquentation sans cesse accrus, de sorte que la véritable nature sauvage ou l'arrière-pays s'amenuise constamment. Il faut donc à tout prix préserver l'intégrité du milieu sauvage et les aspects de la nature qui ont de la valeur aux yeux des visiteurs.

De récentes études révèlent que l'activité humaine dans les secteurs de l'arrière-pays a un impact sur la faune, particulièrement le grizzli. Le fond de la plupart des vallées est sillonné de sentiers, de sorte qu'il devient plus difficile pour les parcs nationaux des Rocheuses et les secteurs environnants de soutenir une population viable de grizzlis.

Le parc entend continuer à offrir aux visiteurs la possibilité de s'éloigner des installations et des routes et à faire des incursions dans l'arrière-pays. Parcs Canada se servira des paramètres suivants pour gérer l'arrière-pays :

- L'activité humaine contrôlée ne nuira pas à l'intégrité écologique;
- Les visiteurs éprouveront un sentiment de liberté, feront l'expérience de la solitude et auront l'occasion de relever un défi;
- Avec de vastes étendues protégées, il est possible de soutenir des populations d'animaux sauvages;
- Il existe une gamme d'activités d'arrière-pays qui ne nécessitent aucune infrastructure ou presque;
- L'infrastructure fournie est compatible avec le zonage et l'éventail des activités dans l'arrière-pays;
- La plupart des visiteurs seront autonomes et n'auront pas besoin d'équipement mécanisé, de groupes organisés ou de guides commerciaux;
- Les petits groupes seront prédominants; et
- Les groupes commerciaux et les groupes sans but lucratif aideront les visiteurs à acquérir les techniques nécessaires pour profiter pleinement de l'arrière-pays.

Les énoncés qui suivent s'appliquent aux territoires sauvages et de l'arrière-pays, classés zone II ou zone III, de même qu'aux secteurs classés zone I qui se trouvent loin des routes et des zones aménagées.

- Parcs Canada offrira aux visiteurs des activités récréatives appropriées et de toute première qualité en milieu sauvage. Il mettra l'accent sur les moyens de transport traditionnels, l'autonomie et un nombre approprié de visiteurs; il s'efforcera de faire comprendre les impacts de l'activité humaine sur les systèmes écologiques et encouragera les visiteurs à adopter un comportement adéquat.
- Parcs Canada continuera d'offrir une vaste gamme de possibilités d'exploration de l'arrière-pays, en milieu semi-aménagé, non aménagé et sauvage. Ces milieux varient en fonction des installations, de l'infrastructure, du degré de gestion et de la facilité d'accès. Les objectifs ayant trait à l'intégrité écologique et à la qualité du séjour détermineront le type d'expérience qui sera offerte. C'est en milieu semi-aménagé que le visiteur obtiendra la gamme la plus complète de services. À l'autre extrémité de l'éventail se situent les milieux sauvages, où il n'y a ni installation ni sentier, et, lorsqu'ils existent, ils font l'objet d'un entretien minimal. L'éventail des activités dans l'arrière-pays repose sur le principe voulant que la valeur d'un secteur donné soit le résultat d'un ensemble de conditions écologiques, physiques, sociologiques et administratives et que ces conditions contribuent à façonner l'expérience du visiteur.
- La préférence sera accordée aux activités traditionnelles en milieu sauvage, telles que la randonnée pédestre, le ski de fond, la raquette et l'équitation.
- Les vélos de montagne seront autorisés dans certaines circonstances particulières. Comme ce moyen de transport est utilisé pour accélérer l'accès des visiteurs au milieu sauvage, l'activité doit faire l'objet d'une évaluation au regard des objectifs de chaque unité de gestion du paysage.

5.6.1 Objectifs stratégiques

Les visiteurs font l'expérience du parc sans porter atteinte à son intégrité écologique et à ses importantes ressources culturelles.

Le parc national atteint les objectifs écologiques et sociaux qu'il a fixés pour chaque unité de gestion du paysage en évaluant et en gérant la fréquentation.

5.6.2 Objectifs

Intégrer les objectifs écologiques et les objectifs portant sur la qualité du séjour des visiteurs.

Fournir aux visiteurs diverses possibilités de loisirs appropriées et de toute première qualité en milieu sauvage.

Coordonner les stratégies de gestion de la fréquentation avec les parcs nationaux Jasper, Yoho et Banff ainsi qu'avec les administrations voisines.

5.6.3 Mesures clés

1. Appliquer les principes suivants à la gestion de la fréquentation dans le parc national Kootenay du Canada :
   - la gestion de la fréquentation intégrera les objectifs écologiques et sociaux à l'échelle de l'unité de gestion du paysage;
   - le parc se servira des objectifs ayant trait à l'efficacité de l'habitat pour chaque unité de gestion du paysage comme outil de gestion de la fréquentation. L'objectif global sera le suivant : préserver la sécurité de l'habitat pour les gros carnivores tout en offrant une gamme variée de possibilités aux visiteurs. Les propositions touchant à la gestion de la fréquentation devront tenir compte du nombre de perturbations plutôt que du nombre de visiteurs;
   - l'analyse de l'information et l'ébauche de recommandations se feront à l'échelle la plus appropriée (secteur, paysage, région);
   - les possibilités de faire comprendre et apprécier les valeurs du patrimoine seront prises en compte dans le processus décisionnel;
   - pour régler les conflits entre différents types d'utilisateurs et obtenir le soutien de la population à l'égard de la gestion de la fréquentation, Parcs Canada choisira de préférence l'éducation;
   - en cas d'incidence inacceptable, l'activité sera restreinte, ou les quotas, réaffectés;
   - les corridors fauniques demeureront efficaces;
   - Parcs Canada appliquera les principes de la prudence et de la gestion adaptée lorsque les incidences sur l'écosystème seront incertaines;
   - les propositions visant la gestion de la fréquentation seront fondées sur les meilleures données accessibles; et
   - le parc aura recours à un éventail varié de techniques pour gérer la fréquentation, notamment l'imposition de quotas, la modification du tracé de sentiers, l'imposition de règles concernant les déplacements en groupes, le retrait de panneaux de sentiers et l'enlèvement d'installations au point de départ des sentiers, le déplacement des campings d'arrière-pays, une meilleure communication et la création d'un système de réservation.
2. Introduire graduellement des stratégies de gestion de la fréquentation sur une période de plusieurs années :
   - travailler de concert avec des intervenants, des utilisateurs et des individus intéressés de cerner les priorités de mise en oeuvre;
   - créer une base de données et des systèmes techniques à l'appui des stratégies de gestion de la fréquentation; et
   - consulter le public au sujet des quotas, de la distribution des quotas entre utilisateurs (ex. : cavaliers, randonneurs pédestres, cyclistes, particuliers, voyagistes, organismes, etc.) ainsi que des outils ou des techniques de gestion de la fréquentation.
3. Au besoin, recourir à des fermetures temporaires ou à d'autres restrictions pour assurer la sécurité du public (ex. : avalanches, animaux agressifs), pour protéger des ressources naturelles ou culturelles fragiles ou pour faciliter la régénération d'un site :
   - communiquer au public le plus vite possible les raisons qui justifient la restriction; et
   - fermer les installations ou les secteurs en permanence uniquement après avoir consulté le public, dans le cadre d'un processus d'examen du plan directeur.
4. Interdire l'utilisation de motomarines.
5. Restreindre l'utilisation de véhicules motorisés à certaines routes.
6. Interdire les sports aériens, tels que le deltaplane, la paravoile et le parachutisme.
7. Refuser de délivrer de nouveaux permis de guide de pêche ou d'accroître le nombre actuel de guides de pêche.
8. Interdire l'utilisation de véhicules nivéomobiles, y compris la motoneige, à des fins récréatives.
9. Dans le cadre du processus de planification des unités de gestion du paysage, réexaminer la gestion de la fréquentation pendant les saisons intermédiaires.

Arrière-pays

10. Permettre au Club alpin du Canada de conserver les refuges pour les alpinistes et les excursionnistes.
    - interdire la construction de nouveaux refuges ou abris;
    - interdire l'agrandissement du refuge Fay; et
    - songer à permettre de légers travaux d'amélioration aux refuges s'il est prouvé que ceux-ci donnent lieu à des gains écologiques.
11. Interdire l'utilisation d'hélicoptères pour transporter les touristes et leur matériel aux refuges. Permettre l'utilisation d'hélicoptères pour l'entretien des refuges.
12. Interdire l'établissement de nouvelles entreprises commerciales et l'agrandissement des installations commerciales existantes dans l'arrière-pays.
13. Reconnaître que l'utilisation de chevaux et de mules est un moyen approprié de visiter certains endroits du parc.
14. Restreindre les possibilités d'équitation sur la Paroi rocheuse à un nombre limité de groupes en août et en septembre.
15. Se servir des quotas de broutement pour gérer les excursions à cheval de plusieurs jours. Au besoin, appliquer des restrictions saisonnières pour prévenir l'endommagement des pistes.
16. Évaluer l'impact de chaque activité récréative populaire, comme l'escalade, sur l'expérience des autres visiteurs; trouver des façons d'en réduire l'impact.
17. Interdire l'agrandissement du réseau actuel de sentiers. Autoriser certaines modifications de tracé et certaines fermetures pour des raisons particulières, comme la protection de l'intégrité écologique, la qualité de l'expérience offerte au visiteur, la duplication des voies d'accès, la non-fréquentation ou les coûts d'entretien.
18. Analyser la fréquentation des campings de l'arrière-pays et, là où la capacité est excessive, réaménager les aires pour mieux répondre à la demande actuelle.

5.7 Unités de gestion du paysage

Le parc a fixé des objectifs écologiques et des objectifs ayant trait à l'expérience des visiteurs pour les sept unités de gestion du paysage (plan 2). Au moment de l'établissement des objectifs écologiques, Parcs Canada a tenu compte des facteurs comme les corridors fauniques, la végétation, la mortalité de la faune, la perturbation de la faune et les habitats importants. Dans l'élaboration des objectifs pour l'expérience des visiteurs, Parcs Canada a tenu compte principalement de la pertinence de l'activité dans le secteur, de l'infrastructure en place et des attentes des visiteurs. Ces objectifs reflètent le positionnement de Kootenay sur le marché. Au cours des cinq prochaines années, Parcs Canada procédera à un examen plus approfondi des activités commerciales et privées dans les unités de gestion du paysage. Si les conditions actuelles répondent aux attentes des visiteurs et respectent les objectifs d'intégrité écologique, elles resteront inchangées. Dans la négative, elles seront modifiées.

5.7.1 Objectifs stratégiques

Le parc national intègre ses objectifs ayant trait à l'intégrité écologique et à la qualité du séjour dans chaque unité de gestion du paysage.

Les visiteurs ont la possibilité de se familiariser avec les grands thèmes du parc national Kootenay du Canada.

5.8 TOKUMM

Le taux de fréquentation est faible dans la majeure partie de cette unité de 193 km^2, ce qui permet aux visiteurs de faire l'expérience de l'arrière-pays. Les visiteurs sont surtout concentrés dans la vallée du ruisseau Ochre, parce que celle-ci mène à la Paroi rocheuse, l'aire sauvage la plus fréquentée du parc. La fréquentation est également plus intense aux aires d'utilisation diurne des environs du canyon Marble et aux Paint Pots. Ce dernier site revêt une importance particulière pour les Autochtones. Dans cette unité, les visiteurs ont également l'occasion de voir la Ligne de partage des eaux, des paysages de montagne saisissants, un brûlis en régénération, des canyons profonds et des vestiges de l'action glaciaire. L'unité Tokumm est traversée de 37 km de sentiers et de 7 km de routes publiques.

5.8.1 Objectifs

Intégrité écologique

Maintenir l'efficacité actuelle de l'habitat du grizzli dans les vallées du cours supérieur des ruisseaux Tokumm et Prospectors.

Améliorer l'important corridor faunique qui relie le parc national Kootenay du Canada (par la rivière Ottertail), les terres provinciales situées à l'ouest et la vallée de la Bow (par le col Vermilion).

Améliorer les possibilités de déplacement des animaux par les points étroits du canyon Marble et du secteur des Paint Pots.

Expérience des visiteurs

Aménager de courts sentiers et offrir des moyens d'interprétation sur place pour renseigner les visiteurs sur les caractéristiques spéciales du canyon Marble et des Paint Pots.

Offrir aux visiteurs des possibilités de solitude ainsi que des activités de montagne exigeantes comme l'escalade de faible et de haut niveau.

5.8.2 Mesures clés

1. Préserver les corridors fauniques du côté nord-ouest de la promenade de Kootenay, entre le col Vermilion et le col Wolverine.
2. Étudier les préoccupations d'ordre culturel et écologique entourant les campings du Ruisseau-Tokumm ou du Lac-Kaufmann; réaménager ces campings ailleurs au besoin.
3. Examiner et améliorer les moyens d'interprétation sur place aux Paint Pots.

5.9 PAROI ROCHEUSE

La plupart des campings désignés de l'arrière-pays se trouvent dans cette unité. Diverses caractéristiques, comme le col Numa, le lac Floe, la Paroi rocheuse et le col Tumbling, qui se trouvent toutes à moins d'une journée de marche de la route, ajoutent à l'attrait de ce secteur de 165 km^2. L'accès à partir des terres provinciales (ex. : par le col Wolverine) est limité, ce qui permet à Parcs Canada de gérer ce secteur comme une réserve intégrale située à proximité de secteurs plus densément fréquentés. L'unité compte 63 km de sentiers.

5.9.1 Objectifs

Intégrité écologique

Préserver l'habitat et les zones-liaison des gros carnivores dans un secteur à fréquentation relativement forte.

Réduire l'accoutumance des ours et les conflits entre ours et êtres humains.

Déterminer s'il est possible de réduire l'impact de certains sentiers et campings sur la faune en en modifiant le tracé.

Améliorer le corridor faunique qui relie les cols Wolverine et Vermilion (par le ruisseau Tumbling).

Expérience des visiteurs

Fournir une infrastructure en milieu semi-aménagé aux randonneurs qui entreprennent des excursions de plus d'une journée.

Gérer la fréquentation en fonction de la capacité d'accueil actuelle des campings de l'arrière-pays.

Gérer la fréquentation de telle manière que les visiteurs puissent rencontrer d'autres randonneurs sans pour autant avoir le sentiment que le secteur est encombré.

PROFIL : EFFICACITÉ DE L'HABITAT DU GRIZZLI : UN OUTIL DE GESTION

Pour examiner l'impact de la fréquentation sur les espèces animales sensibles aux perturbations, Parcs Canada se sert d'un outil en particulier, les *modèles d'efficacité de l'habitat*. À l'aide d'ordinateurs, les biologistes superposent les routes, les sentiers, les campings, les agglomérations et les installations sur une carte de la végétation et d'autres caractéristiques du paysage. Le modèle qui en résulte aide à déterminer dans quelle mesure un secteur donné peut soutenir des espèces comme le grizzli.

L'efficacité de l'habitat correspond à une comparaison entre la capacité *potentielle* d'un secteur de soutenir des grizzlis et sa valeur en tant qu'habitat, compte tenu des perturbations d'origine humaine (routes ou bâtiments qui font disparaître ou compromettent l'habitat; taux de fréquentation élevé, qui oblige les ours à fuir un secteur).

$$\frac{\textbf{Habitat réalisé}}{\textbf{Habitat potentiel}} = \textbf{Efficacité de l'habitat}$$

(*Activité humaine et perturbation* → Habitat réalisé)

Pour mesurer l'efficacité de l'habitat du grizzli, le parc national Kootenay du Canada a été divisé en sept unités de gestion du paysage (UGP). Chaque unité a à peu près la même superficie que le domaine vital d'une femelle grizzli, et elle est classifiée selon sa capacité de servir d'habitat.

Le modèle d'efficacité de l'habitat prédit que le grizzli tendra à fuir un secteur faisant partie de son domaine vital si son efficacité est réduite de plus de 20 %. Le parc national Kootenay du Canada a pour but de gérer les activités humaines de façon à garantir une efficacité supérieure à 90 % dans deux UGP et supérieure à 80 % dans les autres UGP (voir tableau 2).

Si l'efficacité de l'habitat sert à déterminer les niveaux acceptables d'impacts causés par la fréquentation, cet outil a aussi ses limites. Afin de gérer efficacement la fréquentation et de prendre des décisions éclairées, Parcs Canada aura recours à une vaste gamme d'outils.

TABLEAU 2. Objectifs d'efficacité de l'habitat (EH) dans les unités de gestion du paysage

UNITÉ DE GESTION DU PAYSAGE	QUALITÉ DE L'HABITAT	EFFICACITÉ ACTUELLE (ÉTÉ %)	OBJECTIF D'EFFICACITÉ (ÉTÉ %)
Tokumm	Moyenne	86	>86
Hawk	Élevée	87	>87
Rockwall	Moyenne	82	>85
Wardle	Élevée	90	>90
West Kootenay	Élevée	80	>80
Mitchell	Très élevée	88	>90
Sinclair	Très élevée	86	>86

CARTE 2 / UNITÉS DE GESTION DU PAYSAGE

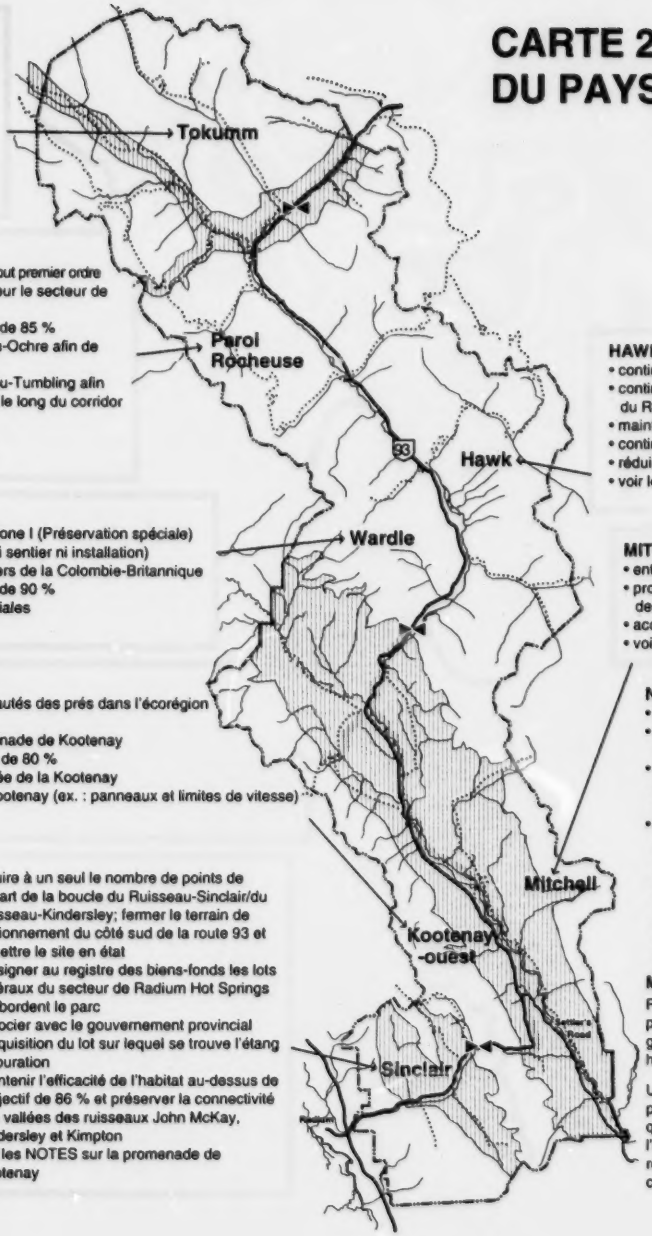

LÉGENDE

- Zones-liaison du grizzli
- Principales routes publiques
- Sentiers
- Points étroits des corridors fauniques
- Limites de l'unité de gestion du paysage

0 5 10 20
Kilomètres

TOKUMM

- préserver les corridors fauniques du côté nord-ouest de la promenade de Kootenay, entre le col Vermilion et le col Wolverine
- maintenir l'efficacité de l'habitat au-dessus de l'objectif de 86 %
- examiner des plans en vue d'enlever les campings du Ruisseau-Tokumm et du Lac-Kaufmann, afin de régler des problèmes liés à l'intégrité écologique et au patrimoine culturel

PAROI ROCHEUSE

- gérer cette UGP comme aire d'excursions avec coucher de tout premier ordre
- élaborer une stratégie de gestion de la fréquentation pour le secteur de la Paroi rocheuse
- maintenir l'efficacité de l'habitat au-dessus de l'objectif de 85 %
- enlever le camping du Ruisseau-Tumbling/du Ruisseau-Ochre afin de faciliter les déplacements des animaux sauvages
- au besoin, gérer la fréquentation du sentier du Ruisseau-Tumbling afin d'accroître les possibilités de déplacement de la faune le long du corridor faunique Wolverine/Vermilion
- améliorer les campings Helmet et du Ruisseau-Numa
- maintenir la capacité d'accueil des campings actuels

WARDLE

- continuer de gérer le secteur du mont Wardle comme zone I (Préservation spéciale) en raison de sa population de chèvres de montagne (ni sentier ni installation)
- relier le sentier Kootenay au réseau provincial de sentiers de la Colombie-Britannique
- maintenir l'efficacité de l'habitat au-dessus de l'objectif de 90 %
- favoriser la connectivité des habitats des terres provinciales
- voir les NOTES sur la promenade de Kootenay

KOOTENAY-OUEST

- recourir aux brûlages dirigés pour rétablir les communautés des prés dans l'écorégion montagnarde
- contrôler les plantes non indigènes le long de la promenade de Kootenay
- maintenir l'efficacité de l'habitat au-dessus de l'objectif de 80 %
- préserver la connectivité des habitats le long de la vallée de la Kootenay
- réduire la mortalité de la faune sur la promenade de Kootenay (ex. : panneaux et limites de vitesse)
- voir les NOTES sur la promenade de Kootenay

SINCLAIR

- autoriser un niveau de fréquentation élevé dans les environs des sources thermales Radium Hot Springs, du camping Redstreak et du sentier du Ruisseau-Sinclair/du Ruisseau-Kindersley
- fermer le sentier du Ruisseau-Sinclair/du Ruisseau-Kindersley au besoin pour prévenir les conflits entre êtres humains et animaux
- mettre en oeuvre une stratégie visant à répondre aux préoccupations du village de Radium Hot Springs, des entreprises et de Parcs Canada (sur le plan écologique et esthétique)
- là où il est possible de le faire, réduire l'infrastructure afin d'améliorer les possibilités de déplacement des animaux
- réduire à un seul le nombre de points de départ de la boucle du Ruisseau-Sinclair/du Ruisseau-Kindersley; fermer le terrain de stationnement du côté sud de la route 93 et remettre le site en état
- consigner au registre des biens-fonds les lots fédéraux du secteur de Radium Hot Springs qui bordent le parc
- négocier avec le gouvernement provincial l'acquisition du lot sur lequel se trouve l'étang d'épuration
- maintenir l'efficacité de l'habitat au-dessus de l'objectif de 86 % et préserver la connectivité des vallées des ruisseaux John McKay, Kindersley et Kimpton
- voir les NOTES sur la promenade de Kootenay

HAWK

- continuer de fournir aux visiteurs de l'information au Kootenay Park Lodge
- continuer d'entretenir les sentiers du Glacier-Stanley, du Ruisseau-Hawk, du Ruisseau-Honeymoon, du Ruisseau-Verdant et de la Rivière-Simpson
- maintenir l'efficacité de l'habitat au-dessus de l'objectif de 87 %
- continuer d'autoriser l'équitation le long du sentier de la Rivière-Simpson
- réduire l'infrastructure du poste des gardes de parc du Canyon-Marble
- voir les NOTES sur la promenade de Kootenay

MITCHELL

- entretenir le sentier Kootenay-Est jusqu'au ruisseau Pitts
- protéger le corridor faunique de la Kootenay et favoriser la connectivité des habitats menant aux terres adjacentes des secteurs public et privé
- accroître l'efficacité de l'habitat au-dessus de l'objectif de 90 %
- voir les NOTES sur la promenade de Kootenay

Notes : PROMENADE DE KOOTENAY

- fournir aux visiteurs un couloir de transport sûr et économique
- voir à ce que la promenade étaye l'engagement de Parcs Canada à l'égard de l'intégrité écologique
- améliorer les programmes de mise en valeur du patrimoine à certaines aires de pique-nique, certains campings et certaines voies d'arrêt le long de la promenade
- maintenir les installations existantes de l'avant-pays le long de la promenade (sources thermales Radium Hot Springs, exposition sur la vallée de la Kootenay, aire de pique-nique de la Rivière-Kootenay, camping et aire de pique-nique des Prés-McLeod, camping collectif des Prés-Crooks, exposition de Kootenay Crossing, aire de pique-nique Dolly Varden, aire de pique-nique de Vermilion Crossing, monument Sir George Simpson, camping du Canyon-Marble et exposition sur le sentier continental).

MODÈLE D'EFFICACITÉ DE L'HABITAT DU GRIZZLI

Parcs Canada a élaboré un modèle d'efficacité de l'habitat du grizzli pour déterminer dans quelle mesure le paysage pouvait soutenir le grizzli, puis quantifié les impacts de la fréquentation sur le grizzli et son habitat.

Une cote de 100 % signifie que le secteur n'est aucunement perturbé par les activités humaines et qu'il conserve son efficacité en tant qu'habitat pour le grizzli. Des études montrent que, quand l'efficacité de l'habitat est réduite d'aussi peu que 20 %, la capacité du secteur est réduite. Une région dont l'efficacité est supérieure à 90 % est considérée comme une région sûre pour les ours.

5.9.2 Mesures clés

1. Gérer cette unité en tant qu'aire d'excursions avec coucher de toute premier ordre.
2. Élaborer une stratégie de gestion de la fréquentation pour l'UGP de la Paroi rocheuse.
3. Enlever le camping du Ruisseau-Tumbling/du Ruisseau-Ochre pour faciliter les déplacements de la faune.
4. Au besoin, gérer la fréquentation de façon à faciliter les déplacements des animaux dans le corridor faunique Wolverine/Vermilion.
5. Améliorer les campings Helmet et du Ruisseau-Numa.
6. Maintenir la capacité des campings actuels.
7. Restreindre l'équitation à une nombre limité de groupes privés en août et en septembre.

5.10 HAWK

Ce secteur, qui occupe une superficie de 306 km^2, est l'unité de gestion du paysage la plus vaste du parc national Kootenay du Canada. Le réseau de sentiers qui le traverse, depuis les sentiers courus de l'Épilobe et du Glacier-Stanley jusqu'au sentier peu fréquenté du Ruisseau-Verdant, offre aux visiteurs toute une gamme d'expériences en milieu naturel. Ce réseau de 44 km permet également aux randonneurs d'accéder au parc national Banff et au parc provincial du Mont-Assiniboine. Il y a des établissements d'hébergement commercial et un centre d'accueil à Vermilion Crossing. C'est également dans cette unité que se trouve la plaque commémorant Sir George Simpson.

5.10.1 Objectifs

Intégrité écologique

Préserver la connectivité des habitats dans le fond des vallées bordant la route 93 et au sud de la rivière Simpson pour faciliter les déplacements du wapiti, de la chèvre, du mouflon et du loup.

Réduire la mortalité de la faune (surtout du wapiti) sur la route.

Maintenir la qualité de l'habitat du grizzli dans le secteur du ruisseau Verdant.

Expérience des visiteurs

Offrir aux visiteurs l'occasion de faire l'expérience de la solitude dans un cadre paisible de l'arrière-pays.

Ne fournir qu'une infrastructure rustique.

Offrir aux visiteurs la possibilité de faire des excursions prolongées dans l'arrière-pays grâce aux sentiers qui mènent au parc national Banff et au parc provincial du Mont-Assiniboine.

5.10.2 Mesures clés

1. Continuer d'entretenir les sentiers du Glacier-Stanley, du Ruisseau-Hawk, du Ruisseau- Honeymoon, du Ruisseau-Verdant et de la Rivière-Simpson.
2. Continuer d'autoriser l'équitation le long du sentier de la Rivière-Simpson.
3. Réduire l'infrastructure du poste des gardes de parc du Canyon-Marble.
4. Continuer de fournir aux visiteurs de l'information à Vermilion Crossing.

5.11 WARDLE

Avec les terres provinciales adjacentes, l'unité Wardle englobe une section du cours supérieur de la rivière Kootenay. Cette unité de 219 km^2 figure en grande partie dans un secteur de zone I (Préservation spéciale), ce qui permet de protéger les populations de chèvres de montagne, de grizzlis et de couguars qui la fréquentent. Les étangs Sora et Sundew ont reçu le statut de sites écologiquement fragiles. Ces zones humides montagnardes servent d'habitat à des populations d'amphibiens et d'oiseaux.

5.11.1 Objectifs

Intégrité écologique

Protéger l'important corridor faunique nord-sud (Amiskwi, Beaverfoot, Kootenay) qui traverse cette unité.

Réduire la mortalité du wapiti le long de la route 93.

Recourir aux brûlages dirigés dans des secteurs éloignés de la route pour rétablir le territoire hivernal du wapiti.

Continuer de surveiller le dendroctone du pin argenté.

Expérience des visiteurs

Offrir aux visiteurs diverses possibilités d'activités dans les sentiers existants, comme la randonnée, le vélo de montagne et l'équitation.

Offrir des possibilités d'excursions de plusieurs jours à pied ou à cheval dans les sentiers désignés en aménageant des liens avec les sentiers et les routes de la province.

Limiter la fréquentation à son taux actuel.

5.11.2 Mesures clés

1. Continuer de gérer le mont Wardle en tant que secteur de zone I (Préservation spéciale) en raison de la population de chèvres de montagne qui s'y trouve (c.-à-d. ni sentier ni installation).
2. Favoriser la connectivité de la faune sur les terres provinciales.
3. Gérer l'unité de façon à limiter le taux de fréquentation sur les chemins coupe-feu et les sentiers de faible altitude.
4. Travailler de concert avec le gouvernement provincial afin de relier le sentier Kootenay au réseau de sentiers provincial de la Colombie-Britannique.
5. Fermer l'aire de pique-nique de la Gorge-Hector en raison de sa sous-utilisation.

5.12 KOOTENAY-OUEST

L'unité Kootenay-Ouest, qui occupe une superficie de 122 km^2, offre des possibilités d'accès limitées et ne compte que 12 km de sentiers. Les services offerts le long de la route 93 comprennent les aires de pique-nique Dolly Varden et de la Rivière-Kootenay, le camping des Prés-McLeod et le camping collectif des Prés-Crooks. Cette unité englobe également une importante partie du corridor faunique de la vallée de la Kootenay.

5.12.1 Objectifs

Intégrité écologique

Réduire la mortalité de la faune sur la route 93.

Rétablir l'habitat du wapiti.

Contrôler les espèces de plantes non indigènes.

Recourir aux brûlages dirigés pour préserver et remettre en état les prés.

Protéger les zones humides et les prés qui bordent le sentier Dolly Varden.

Évaluer la santé des populations d'amphibiens.

Expérience des visiteurs

Fournir aux visiteurs des possibilités de découvrir cette unité en campant dans des aires désignées et en pratiquant des activités dans les sentiers, comme la randonnée, le vélo de montagne et l'équitation.

Mettre l'accent sur les activités pratiquées dans le sentier Dolly Varden.

5.12.2 Mesures clés

1. Recourir aux brûlages dirigés pour rétablir les communautés des prés dans l'écorégion montagnarde.
2. Contrôler les plantes non indigènes le long de la promenade de Kootenay.
3. Favoriser la connectivité de la faune le long de la vallée de la Kootenay.

5.13 MITCHELL

Cette unité de 240 km^2 sert d'aire de frai au saumon kokani. De plus, c'est là que se trouve le peuplement le plus septentrional de mélèzes occidentaux. L'unité réunit également une forêt habitée par le dendroctone du pin argenté, des zones humides montagnardes d'importance cruciale, un important corridor faunique pour le wapiti et le loup et des populations en déclin de mouflons d'Amérique. Les véhicules commerciaux et privés empruntent la route Settlers, chemin de gravier de 13 km, afin de se rendre aux terres provinciales qui sont utilisées pour l'extraction des ressources et les excursions commerciales de descente en eaux vives. Cette unité compte 20 km de sentiers.

5.13.1 Objectifs

Intégrité écologique

Réduire la mortalité de la faune sur la route 93, surtout à la fin de l'automne/au début de l'hiver et au printemps.

Réduire l'impact des routes de l'unité.

Recourir abondamment aux brûlages dirigés pour préserver la végétation des clairières et les habitats des prés montagnards.

Évaluer l'impact des loisirs sur la rivière Kootenay ainsi que les incidences des véhicules commerciaux (route Settlers) sur les communautés aquatiques de ce cours d'eau.

Gérer le secteur du ruisseau Daer afin de répondre aux besoins de la population de mouflons. Travailler en collaboration avec les organismes provinciaux et les promoteurs afin de réduire la fragmentation de l'habitat le long de l'extrémité sud-est du parc.

Expérience des visiteurs

Offrir des possibilités d'utilisation diurne semblables à celles qui sont offertes dans les unités adjacentes (ex. : nombre limité de sentiers, sentiers à usages multiples).

Aménager une boucle à partir du chemin coupe-feu Kootenay-Est et de la route 93.

Aménager des sentiers d'accès facile menant à de petits lacs (ex. : lac Dog).

Autoriser les excursions privées et commerciales sur la rivière Kootenay.

5.13.2 Mesures clés

1. Maintenir les taux de fréquentation à un bas niveau.
2. Entretenir le sentier Kootenay-Est jusqu'au ruisseau Pitts.
3. Préserver le corridor faunique de la Kootenay et favoriser la connectivité des habitats menant aux terres provinciales et privées des secteurs avoisinants.
4. Favoriser la connectivité de la faune sur les terres provinciales adjacentes.
5. Travailler de concert avec des fonctionnaires provinciaux afin de gérer l'accès au parc provincial du Mont-Assiniboine.
6. Restreindre l'utilisation commerciale de la route Settlers aux jours de la semaine (voir la section « Transports et services publics »).

5.14 SINCLAIR

L'unité Sinclair, qui occupe une superficie de 133 km^2, est caractérisée par le climat le plus chaud et le plus sec des parcs nationaux des Rocheuses. Elle englobe deux sites écologiquement fragiles (sources thermales Radium Hot Springs et pétroglyphes des Portes de fer) et un secteur de zone I (ravine Dry/ruisseau Stoddart), qui lui donnent un caractère unique. La fréquentation est concentrée dans trois secteurs principaux – camping Redstreak, sources thermales Radium Hot Springs et aire de service du Ruisseau-McKay. Au nombre des possibilités offertes dans l'arrière-pays, citons le sentier de randonnée du Ruisseau-Kindersley/du Ruisseau-Sinclair et les sentiers d'une journée en amont des ruisseaux Redstreak et Kimpton. Les principales attractions de cette unité comprennent la Paroi rocheuse, le canyon Sinclair, les sources thermales Radium Hot Springs et tout un éventail d'habitats, depuis les prairies au climat sec jusqu'aux prés alpins humides. Les visiteurs peuvent passer la nuit au camping Redstreak ou à l'un des quatre établissements de logement commercial périphérique.

5.14.1 Objectifs

Intégrité écologique

Collaborer avec le village de Radium Hot Springs, des promoteurs du secteur privé et des ministères provinciaux afin de maintenir une population viable de mouflons dans la région.

Réduire les conflits entre ours et êtres humains et accroître l'efficacité de l'habitat dans les secteurs du cours supérieur des ruisseaux Kindersley et Kimpton.

Protéger la végétation unique de cette unité.

Expérience des visiteurs

Offrir aux visiteurs la plus grande gamme de services et d'installations du parc Kootenay.

Donner aux visiteurs l'occasion d'en apprendre davantage sur des espèces comme le grizzli, le blaireau, le mouflon d'Amérique, le lynx roux, le couguar et la sauvagine. Ces espèces dépendent des habitats de la vallée du Columbia qui débordent des limites du parc.

Offrir un éventail limité de possibilités d'hébergement dans l'avant-pays.

5.14.2 Mesures clés

1. Autoriser un niveau de fréquentation élevé, surtout dans le secteur des sources thermales Radium Hot Springs et du camping Redstreak.
2. Réduire à un seul le nombre de points de départ de la boucle du Ruisseau-Kindersley/du Ruisseau-Sinclair; fermer le terrain de stationnement du côté sud de la route 93 et remettre le site en état.
3. Fermer temporairement le sentier du Ruisseau-Kindersley/du Ruisseau-Sinclair au besoin pour prévenir des conflits entre êtres humains et animaux.
4. Inciter le village de Radium Hot Springs et les entreprises locales à participer à la mise en oeuvre d'une stratégie qui réponde à leurs préoccupations communes entourant le canyon Sinclair (intégrité écologique, circulation, mise en valeur du patrimoine et esthétique).
5. Là où il est possible de le faire, réduire l'infrastructure afin d'améliorer les corridors fauniques.
6. Consigner au registre des biens-fonds les lots fédéraux qui bordent le parc dans le secteur de Radium Hot Springs; négocier l'acquisition du lot où se trouve l'étang d'épuration.

Transports et services publics

6.0 TRANSPORTS ET SERVICES PUBLICS

6.1 Aperçu

Dans un parc national, le transport routier et ferroviaire ne se limite pas au déplacement de personnes entre destinations. Élément essentiel de la gestion de la fréquentation, il permet aux voyageurs de visiter les points d'intérêt et de parcourir les sentiers de montagne. En fait, presque tous les visiteurs découvrent le parc à partir des routes et des installations aménagées en bordure de ces routes.

Le parc national Kootenay du Canada est traversé par une route secondaire (route 93), qui représente un important lien entre Calgary et Invermere. L'utilisation de la route Settlers est une source de préoccupation. En effet, le public et l'industrie empruntent tous deux cette route pour gagner les terres provinciales avoisinantes, ce qui nuit à l'environnement du parc et augmente le risque de conflits entre utilisateurs récréatifs et utilisateurs commerciaux.

Impact sur l'environnement

Malheureusement, les routes du parc ont un impact considérable sur l'environnement. Pour cette raison, Parcs Canada ne peut se contenter de répondre à la demande en agrandissant les terrains de stationnement et en aménageant d'autres installations. Le parc doit plutôt faire un usage plus efficace de l'infrastructure de transport et explorer des solutions de rechange.

Faune

Les routes du parc fragmentent l'habitat de la faune et restreignent les déplacements.

Des douzaines d'animaux sont tués chaque année par suite de collisions routières.

Écosystèmes aquatiques

Le sel et d'autres contaminants dans les eaux de ruissellement perturbent les écosystèmes aquatiques.

Les routes interrompent l'écoulement naturel de l'eau, ont des répercussions sur les zones riveraines et modifient l'évolution naturelle des ressources aquatiques du parc.

Vols panoramiques

La circulation aérienne, en particulier les vols panoramiques, peut perturber tant l'environnement que les visiteurs, en particulier dans l'arrière-pays. Bien qu'actuellement les vols au-dessus du parc soient peu nombreux, il se pourrait qu'ils augmentent au cours de la période couverte par le présent plan directeur. Même si on mettait en place une réglementation avec Transports Canada, des lignes directrices volontaires seraient une occasion de travailler plus directement avec les personnes touchées par un changement dans ce secteur d'activité.

Services publics

Les services publics sont concentrés dans le canyon Sinclair.

6.2 Objectifs stratégiques

Les routes du parc sont gérées de façon à appuyer l'engagement de Parcs Canada à l'égard de l'intégrité écologique et à permettre aux visiteurs de profiter du parc.

L'impact des aéronefs sur l'intégrité écologique et sur la qualité du séjour des visiteurs est réduit au minimum.

Les services publics ont un impact minime sur l'intégrité écologique et sur la qualité du séjour des visiteurs.

6.3 Objectifs

Entretenir la promenade de Kootenay, pour permettre aux visiteurs de découvrir le parc.

Réduire l'impact environnemental des routes, y compris la mortalité d'animaux sauvages.

Relever les endroits où les routes et les installations de transport ont entraîné une perte d'habitat terrestre, riverain et aquatique; régénérer ces habitats si possible.

6.4 Mesures clés

Transport terrestre

1. Conjointement avec les parcs nationaux Yoho et Banff, étudier les possibilités en matière de transport terrestre d'ici 2010. L'étude devra considérer les aspects suivants :
   - les contraintes écologiques à l'aménagement d'infrastructures et à la circulation automobile;
   - le transport en commun;
   - un meilleur accès;
   - les possibilités de mieux connaître le parc;
   - le stationnement;
   - la circulation; et
   - les besoins et enjeux du transport régional.
2. Continuer de recueillir des données sur la circulation afin de consigner les changements qui surviennent dans l'utilisation des routes.
3. Surveiller le volume de circulation privée et commerciale sur la route Settlers afin de cerner les conflits entre groupes d'utilisateurs et les impacts environnementaux.
4. N'autoriser les véhicules commerciaux sur la route Settlers que les jours de semaine; travailler de concert avec tous les utilisateurs pour cerner des moyens de protéger la faune et d'éviter les conflits entre utilisateurs récréatifs et utilisateurs commerciaux.
5. Interdire toute réfection de la route Settlers, sauf les travaux jugés nécessaires pour la sécurité publique.
6. Voir à ce que les brûlages dirigés effectués à proximité de la promenade de Kootenay perturbent le moins possible la circulation.
7. Améliorer les panneaux d'interprétation et autres moyens/installations de communications le long de la promenade de Kootenay.
8. Continuer à réduire la propagation de plantes non indigènes le long de la route.
9. Identifier les aires fragiles, l'habitat essentiel pour la faune et les corridors fauniques le long des voies de transport.
10. Fixer des objectifs à long terme avec les gestionnaires des couloirs de transport pour la remise en état et l'atténuation des incidences passées, présentes et futures sur les systèmes terrestres et aquatiques du parc national Kootenay du Canada.
11. Réduire l'impact des travaux d'entretien courants effectués en hiver – épandage de gravier concassé, de sable et de sel.

Services publics

12. Voir à ce que toute nouvelle installation de services publics ait le moins d'impact possible sur l'esthétique et l'environnement du parc.
13. Réduire l'impact des corridors de services public dans le canyon Sinclair.

Vols panoramiques

14. Conjointement avec les exploitants locaux, établir des lignes directrices volontaires pour les vols panoramiques.
15. Conjointement avec les gestionnaires fonciers et les responsables provinciaux, gérer l'impact des vols commerciaux sur les activités pratiquées dans des secteurs adjacents aux limites du parc (p. ex. hélirandonnées, héliski).

Un lieu pour une gestion transparente

7.0 UN LIEU POUR UNE GESTION TRANSPARENTE

7.1 Introduction

Le parc national Kootenay du Canada appartient à tous les Canadiens. Tous les citoyens devraient savoir qu'ils peuvent participer aux principales décisions concernant leur parc. Les secteurs qui semblent le plus intéresser le public sont l'intégrité écologique et les effets cumulatifs, l'accès à certains secteurs du parc, les limites de croissance, l'utilisation appropriée et la participation active du public. La présente section traite des principaux changements stratégiques à apporter pour faire en sorte que les décisions soient prises dans un contexte d'uniformité, d'équité, de transparence et de sensibilisation.

Les valeurs et les principes énoncés ci-dessous guideront la gérance et la prise de décision dans le parc national Kootenay du Canada.

Valeurs

- restrictions et auto-discipline aujourd'hui, pour le bienfait des générations futures.
- prise de décisions transparentes et collectives.
- chances égales de découvrir la nature sauvage et de pratiquer des activités de qualité.
- réglementation prévisible, uniforme et équitable.
- gestion compétente et responsable.
- respect des autres.

Principes

Les mesures, initiatives et programmes mis de l'avant pour réaliser la vision sont en tous points conformes à l'esprit et aux exigences de la *Loi sur les parcs nationaux*, des *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* et du *Plan directeur du parc national Kootenay du Canada*.

Les normes sont définies, mises en vigueur et révisées de façon à assurer le maintien de l'intégrité écologique et commémorative.

La réglementation et la prise de décision sont adaptées, transparentes, uniformes et équitables. La responsabilité est à la fois individuelle et partagée, afin de protéger et de préserver les ressources patrimoniales.

La gestion proactive, adaptée et prudente tient compte des effets cumulatifs et des limites de croissance en raison de la capacité limitée du parc.

La gérance, qui repose sur une base scientifique solide, consiste en une gestion respectueuse de l'environnement, en la mise en place de mesures d'atténuation et en des travaux de remise en état.

L'intégrité et le bon sens sont à la base de toutes les décisions.

La planification et la prise de décision sont coordonnées à l'échelle régionale.

On encourage les partenariats, selon un programme équilibré.

La responsabilité est partagée pour parvenir à la viabilité écologique, sociale, culturelle et économique.

La participation du public à la prise de décision sera régie par les pratiques fondamentales suivantes :

- accès à de l'information claire, à jour, pertinente, objective et exacte;
- avis et délai adéquats pour l'examen public;
- considération attentive des commentaires du public;
- rétroaction sur la nature des commentaires reçus et sur la réponse de Parcs Canada aux participants; et
- respect de toutes les parties intéressées et des opinions personnelles.

7.2 Participation du public

Parcs Canada souhaite la participation régulière du public. Le mode de participation peut varier selon la nature de la décision. Parcs Canada demandera à divers groupes et particuliers leur avis sur la mise en oeuvre des recommandations du présent plan directeur. La participation peut se faire par le biais de groupes consultatifs, de journées d'accueil, de groupes de travail et de réunions avec les administrations avoisinantes ou par commentaires dans Internet. Parcs Canada tiendra également chaque année un forum public pour étudier la mise en oeuvre du plan directeur et en discuter. Le public jouera un rôle important dans la conception du genre de forum qui répond le mieux à ses besoins.

Le plan prévoit plusieurs interventions auprès du public, notamment le *Processus d'examen des projets d'aménagement*, et un processus pour étudier les changements proposés dans l'utilisation ou le niveau d'utilisation, appelé *cadre d'utilisation appropriée*. Le parc national Kootenay du Canada est également résolu à fournir au public plus d'occasions de participer au programme de recherches.

7.2.1 Objectif stratégique

Les décisions clés concernant les politiques, l'utilisation des terres et la planification sont prises au moment opportun, elles sont équitables et conséquentes, et elles résultent d'un processus transparent axé sur la consultation.

7.2.2 Mesures clés

1. Établir un processus pour organiser chaque année un examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du plan directeur.
2. Renseigner régulièrement le public sur la mise en oeuvre du plan directeur et lui expliquer en quoi il est conforme au *Rapport sur l'état des parcs* de Parcs Canada.
3. Faire participer le public à la planification des unités de gestion du paysage (stratégie de gestion de la fréquentation de la Paroi rocheuse).

7.3 Processus d'examen des projets d'aménagement

Les bâtiments, les routes, les ponts et autres infrastructures sont essentiels aux activités, au fonctionnement et à la gestion d'un parc national. La dimension, la conception et l'utilisation de ces installations doivent répondre aux besoins des visiteurs tout en respectant l'environnement du parc. Elles doivent également être conformes aux exigences de la législation et aux obligations inhérentes à l'aménagement dans un parc national.

Principales composantes du Processus d'examen des projets d'aménagement

Le processus est en deux étapes — l'examen du permis d'aménagement et l'examen du permis de construction.

1. Un Comité consultatif de l'aménagement (CCA) coordonne la participation du public. Ce comité étudie publiquement les demandes pour s'assurer qu'elles sont pertinentes et conformes aux exigences de la *Loi sur les parcs nationaux*, aux règlements et à la planification. Le CCA soumet ses recommandations au directeur du parc.
2. Un Comité régional de révision étudie les questions de procédures découlant des recommandations du CCA et des décisions du directeur du parc.
3. Des clauses de temporarisation limitent la période de validité des approbations.
4. Les normes élevées pour les évaluations environnementales comprennent les exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE).*

7.3.1 Objectif stratégique

Le Processus d'examen des projets d'aménagement garantit la participation du public et l'application conséquente des lignes directrices à tous les projets d'aménagement entrepris au parc national Kootenay du Canada, y compris les grands projets de rénovation.

7.3.2 Objectifs

S'assurer que l'aménagement reflète le mandat énoncé dans la *Loi sur les parcs nationaux* et dans la politique de Parcs Canada.

Appliquer des normes élevées en matière d'évaluation environnementale.

Accroître l'uniformité.

Faire appel à la contribution du public.

7.3.3 Mesures clés

1. Mettre en oeuvre le *Processus d'examen des projets d'aménagement*.
2. Appliquer les critères régissant l'aménagement et l'octroi de permis d'exploitation aux activités commerciales qui ne nécessitent pas d'aménagement mais qui pourraient avoir un impact sur le parc.

7.4 Utilisation appropriée

Parcs Canada est chargé de rendre des décisions quant au type d'utilisation appropriée dans un parc national. Dans les cas où la *Loi sur les parcs nationaux*, les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* ou le *Plan directeur du parc* ne précisent pas clairement l'utilisation appropriée, Parcs Canada doit se fier à des critères mieux définis pour rendre des décisions. Des compromis seront parfois nécessaires, et le processus d'examen doit être suffisamment souple pour refléter les changements des valeurs et les opinions du public.

7.4.1 Objectif stratégique

L'utilisation appropriée est évaluée à l'aide de critères clairs qui respectent le mandat énoncé dans la Loi sur les parcs nationaux *et dans le cadre stratégique de Parcs Canada.*

7.4.2 Objectifs

Appliquer les critères régissant l'utilisation appropriée dans l'évaluation de nouvelles activités et utilisations proposées ainsi que de changements aux niveaux d'utilisation.

Inviter le public à participer à l'évaluation de l'utilisation appropriée.

7.4.3 Mesures clés

1. Adopter les critères d'utilisation appropriée du *Plan directeur du parc national Banff* (tableau 3).
2. Instaurer un processus annuel visant à examiner les nouvelles activités et utilisations proposées ainsi que les changements importants apportés aux niveaux d'utilisation:
   - inviter le public à évaluer les changements proposés; et
   - évaluer les propositions à la lumière des critères régissant l'utilisation appropriée.

TABLEAU 3 - CRITÈRES RÉGISSANT L'UTILISATION APPROPRIÉE

Les critères suivants serviront à évaluer les mérites d'une nouvelle utilisation, d'un changement à une utilisation existante ou d'un changement important au niveau ou à l'intensité d'une utilisation ou d'une activité. Les critères sont tous pertinents mais sont ni exhaustifs ni absolus. Ils servent à orienter les travaux des évaluateurs. En appliquant ces critères, il faut d'abord déterminer dans quelle mesure le changement proposé contribue ou contrevient à l'esprit et aux objectifs du plan directeur, à la *Loi sur les parcs nationaux* et à la politique de Parcs Canada. Ces critères proviennent du *Rapport sommaire* de la table ronde sur l'étude de la vallée de la Bow à Banff.

Incidences sur l'environnement

- vise à évaluer dans quelle mesure les changements proposés ont une incidence sur l'intégrité écologique de la région. L'évaluation inclura l'incidence de la participation à l'activité ainsi que les installations et les services nécessaires à l'appui de cette activité.

Incidences sur la culture et le patrimoine

- vise à évaluer le caractère qualitatif de la préservation d'une utilisation qui contribue à l'intégrité patrimoniale et culturelle de la région. L'évaluation devra être basée sur une compréhension, une valorisation et un respect du patrimoine et de la culture de la région, ainsi que de l'évolution de son identité culturelle, y compris de celle des Autochtones.

Qualité de l'expérience

- étudie le degré d'amélioration ou de diminution de la richesse de l'expérience qui découle du changement proposé. L'application de ce critère est basée sur l'hypothèse que chaque personne vise un éventail diversifié d'expériences tout en accordant une valeur variable aux diverses ressources et installations et aux divers services.

Incidences économiques

- vise à évaluer les répercussions économiques du changement proposé. Les facteurs dont il conviendra de tenir compte incluront notamment : coût pour les gens qui visitent le parc, coûts et recettes pour Parcs Canada et incidence sur les économies locale, régionale et nationale ainsi que sur les conditions du marché.

Sécurité du public

- sert à déterminer dans quelle mesure le changement proposé représente des risques ou des dangers pour les participants ou d'autres intervenants.

Équité et accès

- vise à garantir que tous les citoyens aient des possibilités justes, acceptables et équitables de participer à l'éventail des activités et des expériences appropriées au sein du parc national Kootenay du Canada et d'en profiter. On tiendra compte entre autres de la situation économique, des capacités physiques et du lieu de résidence des visiteurs.

Incidences sociales/qualité de vie

- vise à étudier les répercussions sociales du changement proposé. Les questions à soulever dans ce cas sont les suivantes : degré de changement des structures et des besoins sur le plan social au sein de la région, incidence sur la structure des services sociaux, incidence sur les indicateurs sociaux (ex. : répartition des revenus, coûts du logement, taux de criminalité).

Éducation et sensibilisation

- examine dans quelle mesure le changement proposé contribue à l'amélioration de la compréhension et de la valorisation du patrimoine naturel et culturel du parc national Kootenay du Canada, de son rôle au sein du réseau des parcs nationaux du Canada et au sein de l'écosystème global.

Niveau d'utilisation : fréquence, période et volume

- seront posées entre autres les questions suivantes : À quelle fréquence l'activité proposée a-t-elle lieu? À quelle période (ex. : saison)? Combien de personnes y participent? Quel est le niveau d'appui requis?

Aspects reliés au cadre physique

- inclut deux composantes. La première étudie dans quelle mesure le changement proposé est compatible avec le cadre physique du parc national Kootenay du Canada. La seconde étudie dans quelle mesure le changement proposé doit se faire dans l'environnement d'un parc national.

Tourisme patrimonial

- examine dans quelle mesure le changement proposé contribue aux objectifs de tourisme patrimonial du parc.

Gérance environnementale

- examine dans quelle mesure le changement proposé contribue aux objectifs de gérance environnementale du parc.

7.5 Coordination régionale

Parcs Canada estime que la viabilité de l'écosystème repose sur la participation de toutes les parties concernées à la recherche de solutions et à l'atteinte d'objectifs communs. Les projets de recherche, de remise en état, d'éducation, de tourisme et de gérance environnementale donneront de meilleurs résultats si nous comprenons le rôle du parc dans toute la région. Cette coordination doit se faire à de nombreux échelons. Certaines initiatives seront locales, alors que d'autres s'appliqueront à l'ensemble de l'écosystème.

Le parc national Kootenay du Canada collabore depuis toujours avec les autorités responsables des terres adjacentes sur des questions d'intérêt commun. La plupart du temps, ce sont les employés préposés aux opérations et non les gestionnaires qui participent à ces activités conjointes. Or, ces activités mettent surtout l'accent sur les territoires immédiatement adjacents aux parcs et non pas sur l'écosystème tout entier. Ces dernières années, plusieurs groupes ont commencé à coordonner l'utilisation des terres, la planification et les projets liés à l'écosystème à plus grande échelle.

1. Le British Columbia Interagency Management Committee (comité multipartite de gestion de la Colombie-Britannique) comprend des représentants de tous les ministères provinciaux. Parcs Canada a été invité à faire partie de ce comité, qui a notamment pour but de mettre en application le plan d'utilisation des terres de l'est des Kootenays et de coordonner l'échange des renseignements concernant les décisions sur l'utilisation des terres.

2. Le Groupe de liaison inter-organismes de l'écosystème du centre des Rocheuses (GLIOECR) a été formé en 1991 pour échanger des renseignements sur l'écosystème. Font partie de ce groupe Parcs Canada, les ministères provinciaux (Colombie-Britannique et Alberta), plusieurs universités, le musée Whyte, le Fonds mondial pour la nature et des représentants de l'industrie privée. En 1995, le GLIOECR a publié un atlas de l'écosystème du centre des Rocheuses (White, 1995), qui rassemblait des bases de données et mentionnait les problèmes concernant l'écosystème. Ce groupe participe actuellement à la planification conjointe de la gestion du feu, à une étude sur les loups, au Projet sur le grizzli des versants Est et des versants Ouest et à un atelier sur l'accès.

   Le parc national Kootenay du Canada fait également partie du territoire ancestral des Nations Ktunaxa et Shuswap. Il est donc important de tenir compte du point de vue de ces Premières nations dans la planification de l'utilisation des terres.

7.5.1 Objectif stratégique

La gestion intégrée profite aux systèmes écologiques, sociaux et économiques du parc et à l'écosystème élargi.

7.5.2 Objectifs

Échanger de l'information dans le domaine de la mise en valeur du patrimoine et du tourisme avec les collectivités voisines du parc, afin de les aider à mieux comprendre les objectifs du parc.

Coordonner l'aménagement et l'utilisation dans la région (p. ex. stratégies touristiques, emplacements et types d'aménagement, impacts cumulatifs).

Contribuer à un réseau intégré d'aires protégées.

Encourager une gestion conjointe de l'arrière-pays avec les propriétaires fonciers voisins.

Nouer des relations durables.

Continuer à collaborer avec les collectivités et organisations régionales en matière de sécurité publique et de services d'urgence.

7.5.3 Mesures clés

1. Continuer à siéger activement aux comités mis sur pied par d'autres organismes, pour discuter de questions d'intérêt commun concernant l'écosystème du centre des Rocheuses (p. ex. intégrité écologique, transport, mortalité de la faune).

2. Nouer des liens avec les agglomérations locales pour les inciter à apprécier le patrimoine naturel et culturel de la région et à en profiter davantage.

3. Nouer des liens avec les intervenants régionaux pour intégrer les objectifs de l'écosystème (ex. : « Living Landscapes », initiative qui vise à améliorer la compréhension de l'histoire humaine et naturelle du bassin du Columbia).

4. Participer aux évaluations environnementales ou aux examens environnementaux régionaux ou provinciaux des projets situés à l'extérieur du parc mais susceptibles d'avoir une incidence nocive sur l'environnement du parc.

5. Appuyer les projets qui améliorent la santé de l'écosystème régional du centre des Rocheuses et de l'est des Kootenays.

6. Participer à des projets écologiques, sociaux et économiques qui contribuent à la réalisation de la vision et du mandat du parc.

7.6 Gestion de la recherche et de l'information

Nombre des mesures mentionnées dans ce plan exigent la collecte et l'analyse d'information. Les décideurs, qu'il s'agisse des gestionnaires du parc, des exploitants d'entreprises touristiques, des résidants du parc ou des visiteurs, ont besoin de ces renseignements et, s'ils ne sont pas disponibles, de la possibilité de les rassembler efficacement. En nous aidant à comprendre la relation entre les processus naturels et l'activité humaine, la recherche interdisciplinaire apporte une contribution importante aux objectifs d'intégrité écologique du parc.

À l'ère de puissants outils technologiques, l'un des plus grands défis pour les décideurs consiste à organiser et à analyser les diverses catégories d'information qui leur sont offertes. Parce que la gestion écosystémique vise à intégrer notre compréhension d'écosystèmes globaux – des systèmes continentaux aux systèmes locaux, en passant par les systèmes régionaux, les systèmes du parc et même les systèmes des communautés – les chercheurs et les gestionnaires de l'information ont des choix difficiles à faire sur ce qu'il faut étudier et documenter. Les études doivent porter principalement sur des enjeux importants et évaluer l'état de l'environnement, de la société et de l'économie au fil du temps. Une approche courante consiste à choisir un élément de l'écosystème, appelé indicateur, et à suivre son état ou les changements qu'il subit. Le choix minutieux d'une gamme complète d'indicateurs (ex. : qualité de l'eau, populations de carnivores, structure de la végétation, espèces rares ou en danger, fréquentation) permet d'avoir un aperçu juste de l'état de l'écosystème.

7.6.1 Objectif stratégique

Les résultats des recherches et l'information, partagés avec d'autres organismes et d'autres particuliers du centre des Rocheuses et de l'est des Kootenays facilitent la prise de décisions éclairées.

7.6.2 Objectifs

Accroître l'information transmise au public pour qu'il comprenne mieux sur quoi reposent les décisions.

Mettre en oeuvre un programme intégré de recherche et de surveillance.

Recueillir et mieux intégrer les connaissances sur les traditions autochtones, les connaissances sur la région et l'information scientifique dans la prise de décision.

Appuyer la recherche dans le parc.

7.6.3 Mesures clés

1. Conjointement avec d'autres organismes du centre des Rocheuses et de l'est des Kootenays, créer une base de données SIG intégrée pour appuyer la recherche et la prise de décision.

2. Inviter la communauté scientifique, les gouvernements, les organismes non gouvernementaux et le grand public à déterminer les besoins en information, à élaborer des stratégies pour combler les lacunes et à comprendre les résultats.

3. Établir un comité scientifique interdisciplinaire composé de chercheurs et d'intervenants pour élaborer un programme de sciences intégré et faire régulièrement des évaluations par des pairs.

4. Travailler avec d'autres intervenants à afin d'accroître le recours à la science pour appuyer la prise de décision.
5. Travailler avec des organismes qui recueillent et analysent de l'information à des fins diverses, notamment l'éducation et l'évaluation environnementale.
6. Assurer une grande diffusion des résultats des recherches scientifiques et des programmes de surveillance.
7. Établir, conjointement avec des partenaires, un programme pour financer les recherches culturelles, sociales, économiques et écologiques.
8. Accroître la recherche en sciences sociales, en mettant l'accent sur une approche systématique à la collecte de données sur la fréquentation dans le parc.
9. Recueillir de l'information sur les changements dans l'écosystème et sur le rôle des êtres humains dans les montagnes sur une longue période, à l'aide de données archéologiques et historiques et des connaissances traditionnelles des Autochtones.
10. Faire une recherche sur les besoins des animaux sauvages furtifs en matière d'habitats sûrs pendant les saisons intermédiaires.
11. Établir un équilibre entre la portée des recherches et les programmes de gestion, afin de mettre plus d'accent sur les espèces moins comprises, dont les invertébrés, les champignons, les plantes non vasculaires, les oiseaux et les petits mammifères.
12. Accroître la compréhension du parc concernant les conditions écologiques de base pour la végétation et les processus écologiques vitaux comme le feu, les insectes forestiers et les maladies.
13. Mener des recherches conjointes (ex. : avec des universités, le Service canadien des forêts et des ministères provinciaux) pour évaluer les enjeux écologiques et l'état de la biodiversité naturelle.
14. Dresser un cadre de planification pour orienter les besoins en recherche.
15. Accorder la priorité à la recherche multidisciplinaire.

Un lieu pour la gérance environnementale

8.0 UN LIEU POUR LA GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE

8.1 Aperçu

La gérance environnementale réduit l'impact de nos activités quotidiennes sur l'environnement. Elle couvre divers aspects, allant de la qualité de l'eau et la consommation d'énergie à l'utilisation de produits chimiques et aux sites contaminés. Elle comporte également toute une gamme d'activités, du recyclage à la remise en état de paysages perturbés, en passant par la réduction de la consommation des ressources.

Bien que Parcs Canada soit chargé de donner l'exemple en matière de gérance environnementale, les mesures ne sont efficaces que si elles sont appuyées par les résidants, les entreprises et les visiteurs du parc.

Le gouvernement du Canada souscrit au concept de gérance environnementale. Cette décision signifie que tous les

ministères et les agences gouvernementales respectent ou dépassent les exigences des lois et règlements en matière d'environnement, qu'ils adoptent les meilleures pratiques environnementales et qu'ils élaborent et mettent en oeuvre un système de gestion environnementale efficace. Nombre des engagements du gouvernement à l'application de l'Écologisation du gouvernement ont été officialisés par des modifications à la *Loi sur le vérificateur général* et par la nomination d'un commissaire à l'environnement et au développement durable. En conséquence, Parcs Canada doit maintenant rendre compte au Parlement de ses progrès quant à ses obligations en matière d'environnement

Un système de gestion de l'environnement (SGE) aide les organismes et les entreprises à appliquer le concept de gérance environnementale au moment de prendre des décisions. Ce système fait en sorte que la priorité soit accordée à ce qui menace le plus l'environnement.

8.2 Objectifs stratégiques

Parcs Canada a recours à des pratiques saines pour ses activités, ses services et ses produits.

La gérance environnementale est la pierre angulaire de l'exploitation de toutes les entreprises et de l'administration de toutes les institutions.

Visiteurs et résidants contribuent au principe de la gérance environnementale et de la viabilité.

8.3 Objectifs

Améliorer la situation de l'environnement en élaborant et en mettant en oeuvre un système de gestion de l'environnement.

Faire de la gérance environnementale une condition des nouveaux baux, des baux renouvelés et des permis d'exploitation.

Déterminer la méthode et l'endroit les plus appropriés pour éliminer les déchets solides.

Encourager les résidants, les entreprises et les visiteurs à partager la responsabilité de la gérance environnementale.

8.4 Mesures clés

1. Éliminer les biphényles polychlorés du parc.
2. Supprimer le déversement de substances appauvrissant l'ozone dans les activités du parc.
3. Prévenir la contamination provenant de réservoirs d'entreposage de l'essence et voir au respect du règlement de la *Loi sur la protection de l'environnement*.
4. Employer un système de lutte antiparasitaire intégrée.
5. Utiliser des méthodes de gestion sûres et respectueuses de l'environnement pour l'acquisition, le compte rendu, la surveillance, la manipulation, l'entreposage, l'utilisation, le transport et l'évacuation des matières dangereuses.
6. Appliquer la stratégie de gestion des sites contaminés en mettant l'accent sur le nettoyage des sites prioritaires.
7. Réduire les émissions en identifiant les sources de pollution; réduire au minimum les activités et les produits qui entraînent des émissions nocives.
8. Réduire la consommation d'essence; promouvoir l'utilisation d'autres combustibles; choisir de nouveaux véhicules qui peuvent être alimentés par des combustibles de remplacement.
9. Élaborer des plans de gestion de l'énergie pour tous les bâtiments; incorporer une technologie efficace et économique pour les nouveaux bâtiments ou ceux qui sont rénovés.
10. Atteindre le but fixé par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, soit de réduire les déchets solides pour que leur volume corresponde à 50 % des niveaux de 1988 (ex. : achats réfléchis, réutilisation, recyclage et compostage).
11. Éviter que l'utilisation de l'eau de surface et de l'eau souterraine ne nuise aux systèmes aquatiques et riverains.

12. Mettre en place un programme de conservation de l'eau dans les parcs et établissements commerciaux.
13. Acheter des produits et services qui répondent aux exigences environnementales; remplacer autant de produits et services que possible par d'autres plus respectueux de l'environnement.
14. Donner l'exemple d'une gestion responsable de l'environnement aux visiteurs et à d'autres groupes en veillant à ce que les installations et les services offerts témoignent de pratiques exemplaires.

8.5 Traitement des eaux usées

Le fait de déverser des effluents dans les eaux du parc entraîne diverses conséquences. Les plus remarquables sont le changement de l'apparence et de la composition des communautés aquatiques. Un traitement efficace des eaux usées réduit l'effet des effluents, et la conservation de l'eau permet de réduire la quantité d'eau d'égout à traiter.

L'installation secondaire d'épuration des eaux usées du village de Radium Hot Springs transforme les eaux d'égout des établissements de logement commercial périphérique du secteur. Le parc compte de nombreux champs d'épuration et bassins de rétention. Les effluents du camping Redstreak et du centre administratif sont déversés dans un étang d'épuration aménagé près des limites du parc.

8.5.1 Objectifs stratégiques

À la longue, les objectifs concernant les effluents s'assimilent le plus possible à la composition naturelle des eaux réceptrices.

Les eaux usées des établissements qui ne sont pas desservis par une installation d'épuration ont un impact minime sur l'environnement.

8.5.2 Objectifs

Réduire au minimum l'impact des champs d'épuration, des étangs d'épuration, des fosses septiques et des autres effluents d'eaux usées sur les ressources aquatiques.

Promouvoir la conservation de l'eau.

Améliorer notre compréhension à long terme des polluants localisés et non localisés et, si possible, réduire ou éliminer la contamination.

8.5.3 Mesures clés

1. En collaboration avec des partenaires, élaborer un programme de communications destiné à encourager les usagers à réduire leur consommation de phosphore.
2. Surveiller le rendement des stations d'épuration des eaux usées aux campings, aux aires d'utilisation diurne et aux établissements d'hébergement commercial périphérique (EHCP); prendre les mesures correctives qui s'imposent.
3. Voir à ce que les refuges alpins et les établissements d'hébergement commercial périphérique cernent des points de référence, surveillent la qualité de l'eau et introduisent des mesures correctives au besoin pour prévenir la contamination.
4. Élaborer des lignes directrices et des objectifs pour les installations qui ne sont pas reliées à une station d'épuration.

Zonage du parc

9.0 ZONAGE DU PARC

9.1 Système de zonage des parcs nationaux

Le système de zonage classifie les aires en fonction de leur besoin de protection. On tient également compte de la capacité de ces zones de soutenir les activités des visiteurs. Les cinq catégories de zonage sont décrites dans les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (Parcs Canada, 1994).

Les vastes étendues sauvages sont une ressource précieuse qui se fait de plus en plus rare. Du point de vue écologique, ces terres sauvages doivent leur importance au fait qu'elles peuvent soutenir des processus naturels et servir de points de référence. Elles revêtent aussi une importance cruciale pour les animaux qui ont besoin de vastes territoires et pour les espèces migratrices.

La *Loi sur les parcs nationaux* prévoit la création, par règlement, de réserves intégrales. La nature sauvage est synonyme d'un niveau élevé d'intégrité écologique en contrôlant les activités susceptibles d'altérer le caractère sauvage d'un secteur donné. La pérennité des écosystèmes où l'interférence humaine demeure minime constitue la clé de la préservation des milieux sauvages. Seuls les aménagements et les activités nécessaires aux services essentiels ainsi qu'à la protection des ressources du parc seront autorisés dans les réserves intégrales. La création de ces réserves représente l'un des nombreux outils qui seront utilisés pour assurer la préservation de la valeur sauvage. Les niveaux d'activité humaine y seront gérés en fonction des objectifs fixés pour chaque unité de gestion du paysage ainsi que des stratégies de gestion de l'activité humaine.

Il a été recommandé que plus de 90% des terres du parc soient classées réserves intégrales. Ces réserves s'assimilent quelque peu aux secteurs de zone II, même si les deux secteurs ne coïncident pas parfaitement. Par exemple, il se peut que les réserves intégrales n'englobent ni les couloirs de services publics qui traversent les secteurs de zone II, ni les petites parcelles de zone II qui se trouvent entre les couloirs de transport. Les secteurs de zone I et de zone II qui sont jugés appropriés recevront le statut de réserve intégrale.

9.2 Zone I - Préservation spéciale (3,6 % du parc)

Les terres de la zone I contiennent des caractéristiques naturelles ou culturelles uniques, menacées ou en voie de disparition, ou figurent parmi les meilleurs exemples des caractéristiques représentant une région naturelle donnée. L'élément clé à retenir est la préservation. Les véhicules à moteur y sont interdits. Le plan définit trois secteurs de zone I (Complexe de la rivière Ice, monts Wardle et Verendrye et ravine Dry-ruisseau Stoddart), lesquels figuraient dans le plan directeur de 1988. De plus, tous les affleurements fossilifères des schistes argileux de Burgess qui se trouvent le long de l'escarpement Cathedral, dans le parc national Kootenay du Canada, sont maintenant classés zone I.

Affleurements fossilifères des schistes argileux de Burgess

Les fossiles magnifiquement préservés d'organismes à carapace souple qu'on a trouvé dans les schistes argileux de Burgess, élément de la formation de Stephen, figurent parmi les gisements fossilifères les plus importants du monde. La formation de Stephen se trouve en grande partie dans le parc national Yoho, mais s'étend dans le parc national Kootenay du Canada, le long de sa limite nord-est. Les gisements fossilifères du parc national Kootenay du Canada seront gérés en tant que zone I (Préservation spéciale) en raison de leur importance à l'échelle mondiale.

Complexe de la rivière Ice

Les strates de roche exposée des parcs nationaux Banff, Jasper, Kootenay et Yoho sont presque entièrement de type sédimentaire et métamorphique, à l'exception du Complexe de la rivière Ice, dont une partie se trouve près du mont Sharp, dans le parc national Kootenay du Canada. Ce complexe est constitué presque entièrement de roche alcaline, notamment de sodalite et de syénite néphélinique. Le Complexe est également une source de cristaux d'edingtonite et de natrolite d'une qualité exceptionnelle.

Mont Wardle et mont Verendrye

Le secteur du mont Wardle et du mont Verendrye est fréquenté en hiver et en été par la plus grande population de chèvres de montagne du parc. Le mont Wardle est le seul secteur des quatre parcs nationaux des Rocheuses où les chèvres de montagne passent l'hiver dans l'écorégion montagnarde. Ce secteur sert également d'habitat au grizzli et au couguar, et il réunit des éléments représentatifs de presque toutes les zones écologiques présentes dans le parc. Il est relativement inaccessible et ne compte ni sentier ni installation.

Ravine Dry-ruisseau Stoddart

Ce secteur du sud-ouest du parc national Kootenay du Canada représente les chaînons de l'ouest et la partie est du sillon des Rocheuses. Le climat y est plus doux et plus sec qu'ailleurs dans les quatre parcs des Rocheuses, si bien qu'on y trouve des associations végétales typiques des régions du sud. Il s'agit du seul secteur du réseau des parcs nationaux qui sert d'habitat aux communautés de Douglas taxifolié, de pin ponderosa et de chiendent commun. Les peuplements de pins ponderosas sont les plus septentrionaux de la vallée du Columbia. Plusieurs autres espèces de plantes poussent uniquement dans ce secteur, y compris la raquette le Rafinesque. Enfin, la région de la ravine et du ruisseau sert d'habitat estival et hivernal au mouflon d'Amérique, à la chèvre de montagne et au cerf mulet, et elle revêt aussi de l'importance pour le couguar.

9.3 Zone II - Milieu sauvage (94,65 % du parc)

La zone II comprend de vastes aires qui représentent la région naturelle et qui sont conservées à l'état sauvage. Il importe de protéger les écosystèmes avec un minimum d'intervention humaine. Dans la zone II, les visiteurs peuvent découvrir les écosystèmes du parc qui nécessitent peu de services et d'installations. Dans presque toute la zone II, les visiteurs peuvent faire l'expérience de la solitude et de l'éloignement. L'accès en véhicule à moteur y est interdit.

CARTE 3
ZONAGE DU PARC

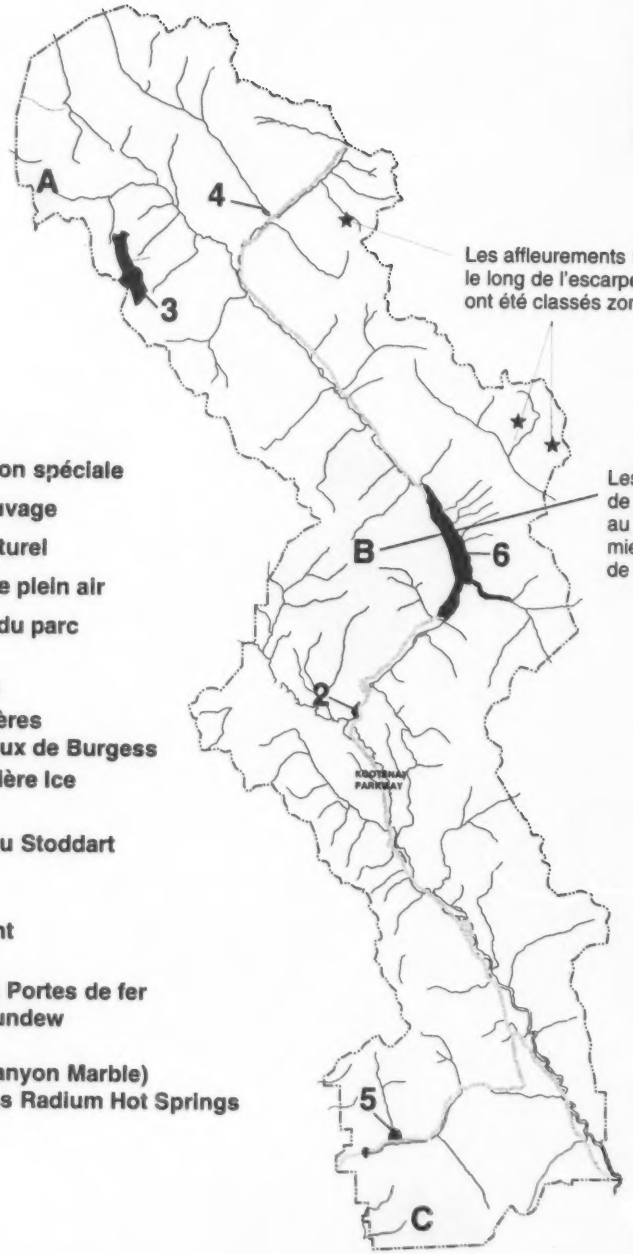

0 5 10 20
Kilomètres

Les affleurements fossilifères situés le long de l'escarpement Cathedral ont été classés zone I.

Les limites du mont Wardle, secteur de zone I, ont été modifiées par rapport au plan de 1988 et reflètent maintenant mieux l'importance des habitats fauniques de ce secteur.

LÉGENDE

- **Zone I - Préservation spéciale**
- **Zone II - Milieu sauvage**
- **Zone III - Milieu naturel**
- **Zone IV - Loisirs de plein air**
- **Zone V - Services du parc**

Secteurs de zone I

- ★ **Gisements fossilifères des schistes argileux de Burgess**
- **A Complexe de la rivière Ice**
- **B Mont Wardle**
- **C Ravine Dry/ruisseau Stoddart**

Sites écologiquement fragiles (SEF)

1. **Pétroglyphes des Portes de fer**
2. **Étangs Sora et Sundew**
3. **Col Wolverine**
4. **Site Moonwort (canyon Marble)**
5. **Sources thermales Radium Hot Springs**
6. **Plaine Wardle**

Site écologiquement fragile du secteur des sources thermales Radium Hot Springs, parc national Kootenay du Canada

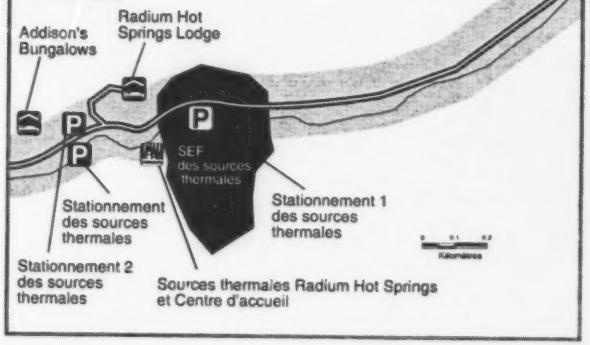

Ce territoire est surtout formé de pentes abruptes, de glaciers et de lacs. Les aires de la zone II ne peuvent pas supporter une fréquentation élevée ou l'aménagement d'installations. On n'y trouve que des sentiers, des campings d'arrière-pays, des refuges alpins, des abris sur les sentiers et les installations des gardes de parc.

9.4 Zone III - Milieu naturel (0 % du parc)

Dans la zone III, les visiteurs peuvent découvrir le patrimoine naturel et culturel du parc au moyen d'activités récréatives nécessitant quelques services et installations rudimentaires. L'accès en véhicule à moteur y est interdit, sauf pour les motoneiges, utilisées pour le traçage des pistes de ski de fond et l'approvisionnement des installations de l'arrière-pays, et les hélicoptères, utilisés pour l'entretien hors-saison.

La zone III est inexistante dans le parc national Kootenay du Canada. Les deux secteurs de zone III (près du canyon Marble et Kootenay Crossing) qui avaient été délimités dans le plan de 1988 ont été reclassés zone II.

9.5 Zone IV - Loisirs de plein air (1,6 % du parc)

La zone IV offre une vaste gamme d'activités permettant de comprendre le patrimoine du parc et d'en profiter pleinement. Elle réunit les installations de l'avant-pays et les routes du parc. Les véhicules à moteur y sont permis. Dans le parc national Kootenay du Canada, la zone IV englobe les installations de l'avant-pays et les emprises situées en bordure des routes du parc.

9.6 Zone V - Services du parc (0,013 % du parc)

La zone V englobe des secteurs où il y a une forte concentration de services aux visiteurs et d'installations d'appui. Dans le parc national Kootenay du Canada, l'unique zone V englobe les installations concentrées dans les environs du canyon Sinclair, près des sources thermales.

9.7 Sites écologiquement fragiles (SEF)

Cette désignation s'applique aux aires où il y a des caractéristiques importantes et fragiles qui doivent être protégées. Le parc élaborera des lignes directrices propres à chaque SEF pour cerner les types et les niveaux d'utilisation appropriés. Ces lignes directrices refléteront la priorité accordée à la protection de chaque SEF.

Nouveaux sites écologiquement fragiles :

1. Pétroglyphes des Portes de fer, dans le canyon Sinclair
   - ressource culturelle fragile
2. Étangs Sora et Sundew, en amont de Kootenay Crossing
   - plantes rares
   - importante aire de nidification pour la sauvagine
   - habitat des amphibiens
3. Col Wolverine
   - seul col qui traverse le chaînon Vermilion
   - important corridor faunique reliant le ruisseau Dainard et le ruisseau Moose sur les terres provinciales
   - important habitat pour les gros carnivores et les chèvres
   - l'un des prés alpins les plus vastes de Kootenay.
4. Site Woonwort, près du canyon Marble
   - plante rare figurant sur la liste des espèces d'intérêt spécial du B.C. Conservation Data Centre (centre des données sur la conservation de la Colombie-Britannique)
   - très petit site (moins de 1 km^2)
5. Sources thermales Radium Hot Springs
   - géologie, faune et flore uniques
   - très petit site (moins de 1 km^2)
6. Plaine Wardle
   - habitat important pour la faune (loup, grizzli, ours noir)

Sommaire de l'évaluation environnementale

10.0 SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Ce qui suit est le résumé d'un rapport distinct intitulé *Environmental Assessment of the Kootenay National Park Management Plan, 2000.*

10.1 Contexte

L'évaluation environnementale a été effectuée pour s'assurer que les effets cumulatifs des politiques, des programmes et des mesures envisagées sont bien compris et qu'ils ne contreviennent pas au mandat énoncé dans la *Loi sur les parcs nationaux*, ni ne nuisent à l'intégrité écologique.

Au cours du dernier siècle, le peuplement, l'aménagement et le tourisme ont causé un stress à l'écosystème du parc et de la région. Les principales conséquences sont les suivantes :

- fragmentation du paysage et perte de connectivité des habitats en raison de l'aménagement et de la fréquentation;
- impacts des espèces non indigènes, de l'aménagement et du régime d'écoulement sur les systèmes aquatiques et riverains;
- altération de la succession de la végétation en raison de l'absence du feu et de la modification du paysage par l'être humain; et
- mortalité de la faune.

10.2 Propositions et impacts du plan directeur

Le *Plan directeur du parc national Kootenay du Canada* propose de nombreuses mesures qui visent à protéger l'intégrité écologique tout en offrant au public des possibilités de comprendre leur patrimoine naturel et culturel et d'en profiter pleinement.

Écosystèmes aquatiques

L'introduction d'espèces de poissons non indigènes, l'infrastructure de transport et les effluents provenant des installations des visiteurs, tous ont altéré les écosystèmes aquatiques du parc. Le plan propose divers moyens de rétablir la biodiversité aquatique, notamment :

- réintroduire des espèces indigènes là où il convient de le faire;
- réduire au minimum la manipulation des processus hydrologiques pendant l'entretien de l'infrastructure de transport; et
- améliorer les méthodes d'épuration des eaux usées provenant des installations du parc et des installations pour les visiteurs.

Processus naturels

La suppression des feux pendant des décennies a grandement modifié la végétation du parc. De façon générale, les forêts vieillissent et perdent de leur diversité. D'importantes communautés végétales telles que la prairie montagnarde, les communautés d'arbustes et les peuplements de jeune forêt sont en voie de détérioration à mesure que les forêts se densifient. Les plantes introduites font concurrence aux espèces indigènes. Voici les mesures proposées pour remédier à ces problèmes :

- restituer le rôle du feu comme perturbation naturelle, sauf lorsque la sécurité publique est en jeu;
- perpétuer les perturbations naturelles de la végétation;
- prévenir l'introduction d'espèces non indigènes; et
- contrôler ou éliminer les espèces non indigènes établies, là où il convient de le faire.

Faune

L'activité humaine dans l'écosystème régional a eu diverses conséquences : perte d'habitat, fragmentation et réduction de l'efficacité de l'habitat, accoutumance et mortalité de la faune. Voici les mesures qui sont proposées pour régler ces problèmes :

- fixer des objectifs en matière d'efficacité de l'habitat pour des espèces indicatrices clés comme le grizzli;
- préserver ou rétablir les corridors fauniques suivants : vallées de la Vermilion, de la Kootenay et de la Beaverfoot et secteurs du ruisseau Dainard et du col Wolverine; et
- réduire la mortalité de la faune sur la promenade de Kootenay.

Toutes ces mesures soulignent la nécessité de surveiller l'efficacité de l'habitat, de solliciter la collaboration d'organismes provinciaux, de collectivités environnantes et d'autres intervenants ainsi que de sensibiliser le public à l'impact de l'être humain sur la faune.

Services et installations à l'intention des visiteurs

Parcs Canada a pris des engagements à l'égard de l'aménagement, de l'utilisation appropriée et de la gestion de la fréquentation dans le parc national Kootenay du Canada. La gestion de la fréquentation intégrera les objectifs d'intégrité écologique et les objectifs sociaux. Les objectifs d'efficacité de l'habitat aideront à garantir aux gros carnivores un

habitat sûr tout en offrant une vaste gamme de possibilités aux visiteurs. Aucun nouveau terrain ne sera cédé à des fins d'aménagement (commercial ou autre) dans le parc. Les campings feront l'objet d'une évaluation et, au besoin, de modifications mineures qui leur permettront de mieux répondre aux objectifs d'intégrité écologique et aux besoins des visiteurs. Des limites seront imposées sur l'utilisation des sentiers et des campings de l'avant-pays et de l'arrière-pays là où la fréquentation entre en contradiction avec les objectifs de protection de l'environnement, surtout en ce qui a trait aux carnivores.

Établissements d'hébergement commercial périphérique

De nouvelles lignes directrices sont en cours d'élaboration pour la gestion des établissements d'hébergement commercial périphérique (HCP). Les possibilités d'aménagement seront réduites.

Tourisme patrimonial

Le plan directeur prévoit l'élaboration d'une stratégie sur le tourisme patrimonial qui fera la promotion d'activités touristiques viables et compatibles avec les valeurs du parc national. Pour y parvenir, Parcs Canada fera la promotion des activités appropriées et cultivera l'appréciation du patrimoine naturel et culturel du parc. Dans le cadre d'un processus de collaboration auquel participeront les entreprises locales et régionales, les Premières nations et d'autres intervenants, le parc national Kootenay du Canada élaborera une stratégie de promotion du tourisme patrimonial dans un délai d'un an.

Gestion transparente

La gestion sera transparente grâce à la participation régulière du public, à un nouveau *Processus d'examen des projets d'aménagement* prévoyant un volet d'examen public, à la coordination de la recherche avec les gestionnaires fonciers de la région, à la gestion de l'information et à des décisions qui tiennent compte de toute la région. Le plan reconnaît la nécessité d'améliorer les mécanismes existants afin de faire participer les intervenants.

Gérance environnementale

Dans sa *Stratégie de développement durable (1997)*, Parcs Canada s'est engagé à jouer un rôle de chef de file dans la gérance environnementale et le développement durable. Le parc national Kootenay du Canada concevra et mettra sur pied un système de gestion de l'environnement assorti d'objectifs et d'indicateurs de rendement précis en matière de gérance et de développement durable. Le parc fera rapport de ses progrès au Parlement.

10.3 Effets cumulatifs

Les mesures prévues dans le plan directeur visent à régler les principaux problèmes écologiques dans le parc national Kootenay du Canada. La présente évaluation environnementale ne tient pas compte des mesures individuelles. Elle onsidère plutôt l'effet combiné des mesures pour déterminer si oui ou non le parc se dirige vers une meilleure intégrité écologique.

Les effets cumulatifs environnementaux représentent l'impact combiné des activités humaines dans le temps et dans l'espace. Même si l'environnement peut s'adapter à un petit nombre de projets, les effets cumulés de nombreuses perturbations découlant d'un grand nombre de projets et d'activités peuvent nuire à l'intégrité écologique des paysages, voire de grandes régions. L'impact des projets peut se faire sentir à l'échelle locale, mais il tend à se propager à l'échelle de l'écosystème ou du paysage tout entier. Dans certains cas, les impacts sont tellement importants qu'ils entraînent des changements permanents.

Le plan appuie le tourisme patrimonial et traite de la détérioration de l'intégrité écologique et commémorative. Les mesures ciblent certains facteurs qui perturbent d'importants composants de l'écosystème du parc et visent à les réduire ou à améliorer l'expérience offerte aux visiteurs. Dans certains cas, les mesures auront un effet bénéfique immédiat. Dans d'autres cas, comme le rétablissement de l'intégrité écologique du biote aquatique, il faudra de nombreuses années. Le rétablissement de certains processus naturels, comme la succession végétale, prendra des décennies.

Le plan énonce des objectifs et des seuils de rendement destinés à protéger certains composants écologiques clés. Par exemple :

- objectifs d'efficacité de l'habitat pour chacune des unités de gestion du paysage du parc;
- réduction du taux annuel de mortalité d'origine humaine chez le grizzli à moins de 1 % de la population;
- réduction de 25 % du taux de mortalité attribuable à des collisions routières ou ferroviaires;
- rétablissement de 50 % du cycle du feu à long terme, soit l'équivalent d'environ 3,5 km^2 par année; et
- seuils et indicateurs de rendement pour 14 composants de l'écosystème, y compris les déchets solides, les sites contaminés, les BPC et l'épuration des eaux usées.

Parcs Canada mettra en oeuvre un programme de surveillance intégré qui lui permettra d'évaluer le degré d'efficacité des mesures clés et de cerner les domaines où des changements s'imposent.

Il est évident que les effets cumulatifs des propositions amélioreront l'intégrité écologique. Moins d'animaux mourront à la suite d'accidents ou de conflits avec des humains. L'efficacité de l'habitat sera améliorée, et sa fragmentation sera réduite. Il sera possible d'en arriver à un équilibre entre prédateurs et proies. La présence d'espèces de plantes non indigènes sera limitée. La succession naturelle de la végétation sera améliorée, et la menace de feux de forêt irrépressibles sera réduite. Les perturbations que font subir au parc les visiteurs seront réduites grâce à une meilleure gestion de l'activité humaine. Les limites de l'aménagement sont mieux définies qu'auparavant; tous les intervenants savent ce que seront les services et les installations dans le parc national Kootenay du Canada.

10.4 Politique

Comme il est expliqué ailleurs dans ce document, l'intégrité écologique « sera la principale priorité » au moment de prendre les décisions sur la gestion des terres du parc national. L'importance de l'intégrité écologique est bien soulignée dans le *Plan directeur du parc national Kootenay du Canada du Canada*. La vision énoncée pour le parc national Kootenay du Canada est conforme à la *Loi sur les parcs nationaux* et aux *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*.

10.5 Participation du public

Le public et les experts ont amplement eu l'occasion de contribuer à la préparation du plan directeur. Depuis que le plan précédent a été approuvé, il y a eu de nombreux sondages auprès du public concernant la future gestion des parcs. Le Groupe d'étude de la vallée de la Bow (1994-1996) a organisé une table ronde où étaient représentés 14 secteurs d'intérêt. La réponse de Parcs Canada aux recommandations du Groupe d'étude formait essentiellement la base du *Plan directeur du parc national Banff* de 1997, sur lequel repose l'orientation générale du *Plan directeur du parc national Kootenay du Canada*. Au printemps de 1999, Parcs Canada soumettait un *concept du plan directeur du parc national Kootenay du Canada* à l'examen public. Ce document contenait des propositions précises pour le plan directeur et des options pour l'orientation future. Le concept du plan a été envoyé à 1 500 personnes qui en avaient fait la demande, et il a fait l'objet de discussions avec les membres du public à l'occasion de journées d'accueil.

Parcs Canada a analysé les observations du public et incorporé des suggestions, le cas échéant. À la suite de l'approbation du plan par la ministre, de nombreuses composantes du plan feront l'objet d'une évaluation environnementale et d'un examen public à mesure que des projets particuliers seront présentés afin d'être mis en oeuvre.

10.6 Conclusion

Le *Plan directeur du parc national Kootenay du Canada* est conforme à la législation et aux politiques sur les parcs nationaux. Il y a eu examen par les pairs et participation du public, et les propositions ont été modifiées au besoin. Le plan d'action proposé est réalisable compte tenu de la technologie existante. S'il subsiste certaines incertitudes quant aux facteurs de perturbation à l'extérieur du parc, le plan souligne la nécessité d'obtenir l'apport actif des organismes de gestion foncière voisins et des intervenants.

L'évaluation environnementale montre que les propositions n'auront vraisemblablement aucune incidence environnementale négative importante.

L'effet cumulatif du plan va dans le sens d'une amélioration de l'intégrité écologique.